



# Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Grand Est

Adopté par le Conseil régional le 28 avril 2017

Approuvé par arrêté préfectoral le 2 juin 2017

**BI EST**

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



## Editorial du Président

---



CREDIT J.L. STADLER / REGION GRAND EST

Construire la Région Grand Est et réussir son développement, c'est la doter d'une vision ambitieuse en termes de rayonnement et d'attractivité, mais aussi lui donner des outils qui permettront à ses entreprises de prospérer et de créer des emplois.

Forts de cette feuille de route qui nous a été confiée par la Loi NOTRe à travers la responsabilité exclusive en matière économique et l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), nous avons naturellement placé cette compétence en tête de nos priorités.

Convaincus que la définition et la mise en œuvre de nos politiques publiques ne peuvent plus être des exercices théoriques, nous avons initié une démarche innovante et inédite, BeEST, qui nous a permis de recueillir les attentes et les propositions de milliers d'opérateurs économiques du Grand Est en prenant en compte toutes les spécificités de nos territoires.

Le SRDEII mobilise un ensemble d'outils ambitieux et adaptés au service des entreprises, mais c'est avant tout un signe politique fort que nous envoyons aussi bien vers notre territoire que vers l'extérieur. Il donne du sens à notre Région en la qualifiant dans son volontarisme, son esprit d'innovation, son pragmatisme face à la diversité des défis économiques à relever.

Elaboré de manière transversale, considérant que le développement économique est indissociable de l'agriculture, du tourisme, des transports, de la culture, du sport ou encore de l'aménagement du territoire durable, le SRDEII du Grand Est renforce résolument notre capacité à mobiliser toutes les énergies au service du rayonnement, de l'attractivité et de l'emploi.

Fruit d'un énorme travail des élus, des services et de nos partenaires, notre schéma place l'innovation au cœur de la sphère économique, aussi bien dans les start-ups que dans l'usine du futur, au sein de l'atelier de l'artisan ou dans les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

C'est une réponse ambitieuse et cohérente pour l'émergence de nouvelles activités créatrices de sens et d'emplois dans tous nos territoires ruraux ou urbains.

C'est une chance unique que chacun doit aujourd'hui saisir pour faire du Grand Est une réussite collective et partagée.

**Philippe RICHERT**

Président de la Région Grand Est

Ancien Ministre

## *Une ambition partagée pour faire gagner le Grand Est !*

*Si l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation s'impose réglementairement aux Régions, nous, avons choisi d'aller plus loin et d'en faire **un axe majeur de notre politique de développement des territoires et de l'emploi.***

*Terres industrielles historiques (sidérurgie, textile, forges, mécanique, automobile, agroalimentaire,...) et agricoles, les dix départements du Grand Est, idéalement situés au cœur d'un vaste ensemble européen à conquérir, ont subi des mutations fortes lors des dernières décennies.*

***Il nous appartient aujourd'hui de saisir l'opportunité des réformes institutionnelles** pour impulser de nouvelles dynamiques et donner à la Région une longueur d'avance dans la compétition économique des territoires.*

***Notre Schéma ne comprend pas des recettes miracles, aucune annonce tonitruante que nous ne saurions tenir, mais un ensemble cohérent d'actions concrètes, pragmatiques et surtout innovantes, à l'image des acteurs économiques du Grand Est que nous avons largement concertés.***

### **BeEst : c'est d'abord une méthode de travail !**



Pour nous, les politiques publiques doivent être en phase avec les attentes des acteurs de terrain. C'est une exigence forte des chefs d'entreprise comme de nos concitoyens.

C'est pourquoi, l'élaboration du SRDEII s'est traduite par **des centaines d'entretiens avec ceux qui font l'économie sur le terrain** : entreprises, acteurs institutionnels, syndicats, citoyens...



**Tous ont été mobilisés pour ce schéma, qui est avant tout le leur !**

**TOUS DOIVENT ÊTRE MOBILISÉS DEMAIN  
POUR EN ECRIRE LE QUOTIDIEN**

## **BeEst : c'est ensuite un constat !**

Forts des témoignages enregistrés et des données statistiques accessibles, nous avons recensé les enjeux de notre Région, territoire par territoire, secteur d'activité par secteur d'activité, filière par filière.

Nous avons étendu ce panorama de la situation économique en croisant les informations recueillies avec **les avis de tous nos partenaires dans les domaines de l'emploi formation, de l'artisanat, de l'agriculture-viticulture et forêt, des transports, de la culture, du tourisme, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du transfrontalier, afin de construire un écosystème** qui place le SRDEII au centre de toutes nos politiques publiques régionales, bien au-delà d'un simple schéma.

De ce fait, s'il est réglementairement prescriptif, le principe de sa co-construction en **fait un outil que tous peuvent s'approprier et décliner au quotidien dans leurs activités.**

## **BeEst : des actions au service d'une ambition collective et partagée !**

Aucun décideur public ou privé ne peut raisonnablement se résoudre à voir son territoire, son entreprise ou sa filière, prendre la voie du déclin ou perdre des parts de marché et des emplois...

Notre mission d'élus est de tout mettre en œuvre pour que cela n'arrive pas ou pour inverser la tendance. Ce schéma que nous avons construit, **traduit cette volonté d'apporter confiance, appui financier ou technique** à un instant crucial dans la vie d'un entrepreneur. Nous voulons faciliter le développement économique des entreprises en établissant une stratégie ambitieuse, innovante et pragmatique à leur service.

Notre Schéma repose sur 7 principes qui se déclineront en actions opérationnelles :

- ✓ **Accélérer l'innovation et les transitions économiques**, pour une mutation vers l'Entreprise 4.0 notamment dans les domaines clefs de l'industrie, de la bio-économie et de l'artisanat dont nous voulons faire des champions européens. Avec comme priorités, la structuration de nos actions avec les filières économiques et des aides directes focalisées sur la performance économique et les transitions numériques et énergétiques.

- ✓ **Créer un choc du financement de l'économie**, en injectant plusieurs centaines de millions d'euros en fonds propres dans les entreprises et en garantie pour faciliter le financement bancaire des projets.
- ✓ **Impulser un souffle d'entrepreneuriat et d'innovation** en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs d'aide à la création d'entreprises, en développant l'économie collaborative, sociale et solidaire, en démultipliant l'émergence des Start-ups, et en accélérant le développement de nos Start-ups et de nos PME/ETI.
- ✓ **Démultiplier notre action à l'international**, avec des partenariats volontaristes et des objectifs chiffrés et pluriannuels tant en matière d'export de nos entreprises que d'implantations étrangères.
- ✓ **Organiser la puissance publique en réseau au plus près des territoires** : notre action sera plus efficace et plus coordonnée si l'ensemble des acteurs travaillent véritablement en réseau et si nous déclinons notre stratégie régionale au plus proche des territoires avec les élus et les acteurs locaux.
- ✓ **Inventer une gouvernance économique partagée et innovante** : notre stratégie doit être pilotée, mise en œuvre et évolutive. Nous avons tous co-construit cette stratégie, nous la co-piloterons, notamment avec un G20 de l'économie du Grand Est et un conseil des 100 associant les chefs d'entreprises au plus haut niveau de la gouvernance.
- ✓ **Expérimenter de nouveaux leviers économiques et d'innovation** en particulier au travers d'une commande publique responsable et innovante.

***Notre Région est déjà aux côtés des entreprises, les valorise et les accompagne tous les jours.***

***Ce nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation sera un accélérateur des nombreux potentiels territoriaux existants au service de l'emploi, de la croissance et de l'attractivité de notre Région.***

L'équipe des élus régionaux en charge du SRDEII, avril 2017

# Descriptif des cinq livrets composant le SRDEII Grand Est

Le document du SRDEII de la Région Grand Est comporte cinq livrets :

- **Livret 1 : Déclinaison des orientations stratégiques**

*Ce livret a trait à la méthodologie déployée et aux déclinaisons des grandes orientations stratégiques du Schéma régional (développement économique, innovation, ESS et internationalisation), dont celles qui s'appliquent aux territoires des métropoles en région.*

*Il décline :*

- l'ambition
- le contexte du schéma et l'articulation avec les autres démarches-cadre régionales
- la présentation des 6 grands défis collectifs à relever, identifiés pendant la phase de concertation
- la déclinaison des 7 orientations stratégiques en objectifs, actions structurantes prioritaires et actions complémentaires
- les orientations applicables aux métropoles (volets métropolitains)
- les autres dispositions applicables (EPCI, Départements, régions limitrophes)

- **Livret 2 : Fiches actions et logique d'intervention financière auprès des entreprises**

*Ce livret contient la description des 26 actions les plus structurantes, qui seront prioritairement engagées en application du SRDEII, et leurs modalités de mise en œuvre. Il expose également la logique d'intervention financière présidant à l'adoption des nouveaux régimes d'aide.*

- **Livret 3 : zooms thématiques**

*Ce livret permet de repérer rapidement la façon dont sont prises en compte dans le livret 1 du SRDEII les thématiques transversales de l'économie sociale et solidaire, de l'emploi formation et de l'égalité professionnelle femmes / hommes (thématiques obligatoires fléchées par la loi NOTRe), ainsi que les thématiques plus spécifiques du tourisme, de l'agriculture/viticulture et forêt, de l'artisanat et du transfrontalier (dites thématiques optionnelles par la loi NOTRe).*

- **Livret 4 : Démarche de concertation relative à l'élaboration du schéma**

*Ce livret rend compte du bilan de la démarche de concertation tout au long de l'élaboration du SRDEII.*

- **Livret 5 : Diagnostic et enjeux**

*Ce livret restitue d'une part le diagnostic synthétisant les données collectées et les remontées des acteurs concertés par le Bureau d'Etude Technopolis / Katalyse.*

*D'autre part, les enjeux identifiés ont également été alimentés par la contribution réalisée par les sept Agences d'Urbanisme du Grand Est intitulée « La trajectoire économique du Grand Est - Former, investir, innover pour retrouver une dynamique ».*



# SRDEII Région Grand Est

---

## *Livret 1 – Orientations stratégiques*



## Table des matières

Edito.....	3
<b>1 Le contexte d'intervention .....</b>	<b>12</b>
1.1 Le cadre réglementaire entourant le SRDEII .....	12
1.2 La logique d'intervention de la Région .....	12
1.3 Les thématiques abordées dans le SRDEII .....	13
1.4 La cohérence avec les autres schémas et documents-cadres .....	13
1.5 Une démarche inédite de concertation .....	14
1.6 Un Schéma régional évolutif : "clause de revoyure" .....	17
<b>2 Vers l'économie 4.0 : 6 défis majeurs à relever .....</b>	<b>18</b>
<b>3 Déclinaison des 6 défis en 7 orientations stratégiques avec leurs objectifs .....</b>	<b>21</b>
3.1 <b>Orientation 1</b> : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie.....	24
3.2 <b>Orientation 2</b> : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance .....	33
3.3 <b>Orientation 3</b> : Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est .....	39
3.4 <b>Orientation 4</b> : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE) .....	42
3.5 <b>Orientation 5</b> : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations .....	46
3.6 <b>Orientation 6</b> : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est.....	53
3.7 <b>Orientation 7</b> : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes .....	58
3.8 Synthèse des actions prioritaires structurantes du SRDEII Grand Est.....	61
<b>4 Orientations applicables aux métropoles.....</b>	<b>63</b>
<b>4.1. Orientations applicables sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.....</b>	<b>63</b>
4.1.1. <i>Préambule.....</i>	63
4.1.2. <i>S'appuyer sur les convergences entre la stratégie métropolitaine et les orientations du SRDEII .</i>	64
4.1.3. <i>Réaffirmer les spécificités du territoire métropolitain et du rôle de l'Eurométropole de Strasbourg dans le Grand Est.....</i>	66
4.1.4. <i>Les principes du partenariat entre la Région et l'Eurométropole de Strasbourg .....</i>	68
4.1.5. <i>Les déclinaisons opérationnelles du partenariat Région/ Eurométropole de Strasbourg .....</i>	69
4.1.6. <i>Aides directes aux entreprises que l'EMS souhaite mettre en œuvre.....</i>	72
<b>4.2. Orientations applicables sur le territoire du Grand Nancy .....</b>	<b>73</b>
4.2.1. <i>Place et rôle de la Métropole du Grand Nancy au sein de la Région Grand Est.....</i>	73
4.2.2. <i>Convergence de la stratégie métropolitaine et des orientations du SRDEII.....</i>	74
4.2.3. <i>Principes du partenariat entre la Région et la Métropole du Grand Nancy .....</i>	77
4.2.4. <i>Les orientations stratégiques objet d'une déclinaison spécifique dans le cadre du partenariat entre la Région Grand Est et la Métropole du Grand Nancy .....</i>	78
4.2.5. <i>Aides directes aux entreprises que le Grand Nancy souhaite mettre en œuvre.....</i>	82
4.2.6. <i>Mise en place d'une gouvernance renouvelée et partagée de l'action économique .....</i>	82

4.3.	<b>Orientations applicables sur le territoire de la future métropole de Metz</b> .....	83
5	<b>Orientations applicables aux EPCI du Grand Est (hors métropoles)</b> .....	84
5.1	Le cadre légal en vigueur .....	84
5.2	Les modalités de collaboration et les objectifs partagés par les EPCI (hors métropoles) et la Région Grand Est .....	85
6	<b>Partenariat avec les départements</b> .....	86
6.1	Rappel du cadre légal en vigueur .....	86
6.2	Le partenariat entre la Région et les Départements dans le cadre du SRDEII : .....	87
7	<b>Information aux régions limitrophes</b> .....	88
8	<b>Glossaire</b> .....	89

## 1 Le contexte d'intervention

---

### 1.1 Le cadre réglementaire entourant le SRDEII

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a attribué à la Région la **compétence (quasi) exclusive en matière de développement économique**. Ainsi, elle définit sur son territoire les régimes d'aides aux entreprises et décide de l'octroi de ces aides<sup>1</sup>. La loi a entendu encadrer l'exercice de ces nouvelles compétences et l'action conjointe des collectivités en demandant à la Région d'élaborer le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). **Le schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional (Art. L 4251-13)**. Il définit également **les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire**, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.

Il organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les autres collectivités territoriales et leurs groupements. **Les aides aux entreprises des autres collectivités territoriales et de leurs groupements devront être compatibles avec le SRDEII.**

Quant aux métropoles, (le Grand Nancy et l'Eurométropole de Strasbourg dans notre Région Grand Est à la date d'avril 2017), elles sont concertées de plein droit dans le cadre de l'élaboration du SRDEII (Art. L 4251-14) : sur leur territoire, les orientations applicables du SRDEII sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil régional et le conseil métropolitain. A défaut d'accord entre la région et la métropole, cette dernière adopte un document d'orientations stratégiques qui prend en compte le schéma régional.

### 1.2 La logique d'intervention de la Région

Au travers de cette démarche obligatoire qu'est le SRDEII, **la Région Grand Est a pris le parti de développer une stratégie de développement économique partagée** visant à redynamiser la croissance économique et la compétitivité des entreprises en vue de créer des emplois sur le territoire régional.

**Le SRDEII vise essentiellement l'accompagnement des entreprises<sup>2</sup>**, y compris les structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS), dans leur projet de développement, d'investissement, d'innovation, et d'intégration sur les marchés internationaux, de manière à les aider à affronter les grandes transformations à l'œuvre dans notre société : digitalisation, transition écologique et énergétique, innovation technologique et sociale, économie collaborative, développement de nouveaux modèles économiques plus inclusifs.

---

1 Art. L. 1511-2 du code général des collectivités territoriales

2. Cf. règlement UE N°651/ 2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (TFUE) La « notion » d'entreprise est empruntée à la réglementation communautaire pour la considérer « comme toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique ». Sont notamment considérées comme telles, les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique.

La Région Grand Est a souhaité une démarche d'élaboration du schéma concertée, permettant de construire collectivement l'avenir du développement économique de son territoire, en fédérant l'ensemble des acteurs et des énergies pour se doter d'un plan d'action coordonné et opérationnel.

A travers le SRDEII, la Région a initié le « faire région », en articulant stratégie et proximité, **avec la mise en synergie des atouts, des talents et des compétences présents dans la région Grand Est**. Elle a également **tenu compte de la spécificité des territoires du Grand Est, en construisant des solidarités gagnant-gagnant et en s'appuyant sur les métropoles et les EPCI**.

### 1.3 Les thématiques abordées dans le SRDEII

Les interventions financières prendront la forme définie par les règlements régionaux conformément aux modalités d'intervention définies au niveau national (répartition des compétences et règles d'octroi) et communautaire<sup>3</sup>.

Le SRDEII approche plus précisément les thématiques obligatoires suivantes :

- Aides aux **entreprises** (création, extension, difficulté) ;
- Aides à l'investissement **immobilier** des entreprises ;
- Aides à l'**innovation** des entreprises ;
- Soutien à l'**internationalisation** des entreprises ;
- Orientations relatives à l'**attractivité** du territoire ;
- Développement de l'**Economie Sociale et Solidaire (ESS)** ;
- Actions en matière d'**égalité professionnelle** entre les hommes et les femmes.

Conformément à l'article L 1511-2 du CGCT, ces aides revêtent la forme de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêts, de prêts et d'avances remboursables, à taux nul ou à des conditions plus favorables que les conditions du marché. Les aides accordées sur ce fondement ont pour objet la création ou l'extension d'activités économiques.

La Région Grand Est a également décidé d'intégrer dans son SRDEII les thématiques optionnelles suivantes :

- Orientations **transfrontalières** ;
- Orientations en matière d'aides au développement des activités :
  - **Agricoles, viticoles et forestières** ;
  - **Artisanales** ;
  - **Touristiques**.

### 1.4 La cohérence avec les autres schémas et documents-cadres

Parallèlement à l'adoption du SRDEII, la Région Grand Est, conformément à la loi N° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, a décidé d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre un second document stratégique: le **Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)**.

---

3. Cf. Obligation de conformité des aides octroyées à des entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements avec le droit européen

Compte tenu des interactions fortes entre l'économie, l'innovation, la formation et l'emploi, la Région articule ces deux schémas autour d'un dénominateur commun : **la compétitivité économique régionale et territoriale**, ici envisagée sous l'angle de la formation professionnelle et de la montée en compétence au service de la croissance.

Pour garantir leur cohérence, les objectifs du SRDEII ont été consolidés avec ceux des autres documents cadres (Programme opérationnel Fonds européen de développement régional - PO-FEDER 2014-2020, Stratégie de spécialisation intelligente - SRI-S3, Contrat de plan Etat-Région- CPER 2014-2020, Schéma directeur territorial d'aménagement numérique - SDTAN, Pacte de Ruralité...) et posent des jalons en lien avec les démarches complémentaires, celle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur en particulier, et avec les schémas stratégiques qui seront élaborés à sa suite : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la stratégie régionale transfrontalière et les stratégies en matière touristique (SRDT), agricole ou encore culturelle, dont les retombées économiques sont majeures et différenciantes pour le Grand Est.

S'agissant du SRADDET en particulier, dont le caractère est prescriptif, le développement économique, l'innovation et l'aménagement durable du territoire participent d'une même vision d'ensemble régionale et transfrontalière, veillant à accroître l'attractivité du Grand Est : ceci en matière notamment d'accessibilité, de création de nouvelles lignes de desserte des territoires ruraux, de mobilités durables et d'infrastructures modernes, rapides et innovantes de déplacements pour les marchandises comme pour les salariés, d'économie des ressources naturelles, de croissance décarbonée, de circuits courts (ville des courtes distances, télétravail, rapprochement des sources de production et de consommation, hubs logistiques portuaires, ...), ainsi que de disponibilités foncières stratégiques.

Par ailleurs, le tourisme représente une part significative de la valeur ajoutée et des emplois directs et indirects de la région Grand Est (82 000 emplois).

Il relève d'une compétence partagée et fait l'objet d'une stratégie d'attractivité qui lui est propre : le Schéma régional de développement du tourisme (SRDT). Sans caractère prescriptif, ce schéma fixe les modalités de mise en œuvre des objectifs de développement régional dans le domaine des activités et des emplois touristiques, le SRDEII œuvrant quant à lui en faveur de la modernisation numérique et écologique du tourisme en lien avec l'attractivité des territoires.

La politique culturelle contribue également fortement à l'attractivité de la région Grand Est et constitue un ferment de fertilisations croisées avec le développement économique et l'innovation.

Enfin, l'artisanat irrigue par ses emplois et ses savoir-faire l'ensemble de l'économie du Grand Est et le SRDEII pose les jalons du Plan pour l'Artisanat 2020.

L'action régionale soutenue dans le cadre du SRDEII sous ces orientations s'inscrit de manière cohérente avec celles prévues dans le cadre du Pacte de Ruralité dont l'objectif est bien de favoriser le développement des ressources humaines, naturelles et économiques de tous les territoires ruraux du Grand Est et de créer les conditions de réussite des entreprises.

Ces articulations sont développées plus en détail dans le livret 3 thématique.

### 1.5 Une démarche inédite de concertation

La loi NOTRe prévoit que la Région, en sa qualité de responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire, élabore le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) **en concertation avec les acteurs et les collectivités du territoire.**

Dans ce cadre, la Région a souhaité lancer une dynamique collective en faveur du développement économique et de l'emploi et a mis en place une large démarche de concertation, ambitieuse, à l'écoute des besoins et des bonnes pratiques existantes ou à promouvoir, sur la base d'un dialogue direct. Cette démarche s'est adressée à la fois aux entreprises et acteurs institutionnels tels que les collectivités territoriales au premier rang desquelles les métropoles, les consulaires, les branches professionnelles.

#### 1/ Une identité dédiée :

Pour ce faire, elle s'est appuyée sur la **création d'une identité visuelle dédiée à l'élaboration de sa stratégie, identité qui porte l'ambition du « faire Région » : BeEST, appuyée du slogan « Ensemble construisons un territoire de réussites ! ».**



#### 2/ Une concertation affirmée :

##### Des entretiens et des rencontres dans les territoires :

**320 entreprises** (de toutes tailles et de tous secteurs d'activités, représentatives de la diversité économique) **ont ainsi bénéficié d'un entretien individuel avec les agences (ID Champagne-Ardenne, Centre de Ressources régionales et agences territoriales Sud Alsace, Centre Alsace, Strasbourg et Nord Alsace,)** et **110 acteurs institutionnels** (métropoles, agglomérations, Départements, EPCI, consulaires dont les CRESS, branches professionnelles, clusters, syndicats...) **ont fait l'objet d'une rencontre en face à face** avec les élus régionaux, afin de recueillir leurs perceptions et ambitions pour la région Grand Est.

En parallèle, **8 rencontres de concertation territoriales accueillant les entreprises** ont été organisées au cours des mois de septembre et octobre 2016. Elles se sont déroulées sur l'ensemble du territoire du Grand Est : Mulhouse, Reims, Charleville Mézières, Nancy, Strasbourg, Metz, Troyes et Châlons-en-Champagne.

**4 rencontres avec l'ensemble des acteurs institutionnels ont également permis d'échanger sur la base de propositions d'orientations identifiées pour le SRDEII.** Elles ont été organisées à Metz, Strasbourg, Reims, et Epinal courant octobre et novembre 2016.

Ce sont au total **1 000 participants** qui ont ainsi contribué à la démarche d'élaboration du schéma, auxquels il faut rajouter plus de **100 contributions écrites** émanant des acteurs économiques du Grand Est.

##### Des concertations thématiques :

Une **concertation particulière sur le volet Economie Sociale et Solidaire en lien avec les CRESS** a également été organisée début novembre 2016 au travers de 3 réunions sur les thématiques « silver économie » en Lorraine, « développement durable » en Champagne-Ardenne, et « engagement citoyen » en Alsace dans la cadre de la conférence régionale de l'ESS. Elles ont réuni **250 participants**. La 1ère Conférence régionale de l'ESS en Grand Est, qui s'est tenue le 3 février 2017, a quant à elle réuni 280 participants.

Des concertations spécifiques et ciblées avec les acteurs de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt *via* des séminaires et des comités régionaux ont été menées.

### Une plateforme participative :

En parallèle, la Région a lancé une solution innovante de concertation connectée, participative et interactive. Entre le 20 septembre et le 15 décembre 2016, la **plateforme [www.BeEST.com](http://www.BeEST.com)** a recueilli les avis des entreprises et acteurs institutionnels afin d'enrichir la réflexion régionale, via des questions à vocation économique. Elle a ainsi permis de constituer une véritable communauté d'acteurs engagés et mobilisés pour faire du Grand Est un territoire de réussites. A partir du 3 octobre 2016, la consultation a également été ouverte aux citoyens pour construire collectivement l'avenir économique régional. Cette concertation électronique s'organisait autour de 4 thématiques : vie des entreprises, attractivité, innovation, et international.



### 3/ Une communication active :

La démarche de concertation a été relayée via une Newsletter BeEST diffusée à 10 000 contacts entreprises/institutionnels, la Newsletter Région diffusée à 27 000 contacts extérieurs et les réseaux sociaux (plus de 7 000 followers Twitter ont pu prendre connaissance des tweets réguliers en lien avec les différentes étapes de la démarche).

**Au total plus de 30 000 visiteurs se sont rendus sur la plateforme BeEST.**

### Une concertation spécifique pour les métropoles et EPCI :

Des réunions de travail avec les deux **métropoles** de la Région (Métropole du Grand Nancy et l'Eurométropole de Strasbourg) ont également été organisées en décembre 2016 et janvier 2017.

**12 réunions territoriales dans les 12 bassins de vie de la région, périmètre des agences territoriales de la Région**, seront organisées en 2017, afin d'engager la contractualisation avec les EPCI du territoire.

### Un mode de gouvernance adapté :

La gouvernance dont s'est dotée la Région pour mener la démarche d'élaboration du SRDEII s'est concentrée sur :

- Un COPIL fédérateur avec les représentants des métropoles et des agglomérations principales, des 10 Départements, des chambres consulaires, du monde bancaire, universitaire, de l'Etat, ... (16 septembre, 5 décembre 2016 et 17 mars 2017) ;
- Une information régulière de l'état d'avancement lors de la Conférence territoriale de l'Action Publique - CTAP (13 juin, 10 novembre 2016 et 23 mars 2017) ;
- Des échanges réguliers avec les services de l'Etat ;
- une concertation avec le CESER avec une saisine sur l'attractivité et la transition énergétique (saisine du 10 novembre 2016, consultation sur le projet le 20 avril 2017).

#### 1.6 Un Schéma régional évolutif : “clause de revoyure”

Le présent SRDEII présente un caractère évolutif et ajustable.

La situation économique, la structuration des écosystèmes et l'émergence de filières ou encore la réorganisation de la puissance publique et des partenariats au service des entreprises nécessiteront des points d'avancement : l'application et les déclinaisons territoriales du Schéma seront débattues et évaluées à échéances régulières.

## 2 Vers l'économie 4.0 : 6 défis majeurs à relever

---

Sur la base du diagnostic (présenté en Livret 5) et suite aux différentes étapes de concertation ayant impliqué largement les entreprises, les acteurs institutionnels du monde économique, les EPCI et les citoyens (ateliers de travail, site de concertation électronique BeEST, contributions...), six défis majeurs à relever ont été mis en lumière, afin de redynamiser la croissance économique du territoire et des entreprises :

- **INDUSTRIE D'AVENIR : le maintien et la transformation de l'industrie régionale et la pleine expression du potentiel en matière de bio-ressources (agriculture, viticulture et forêt, agroalimentaire)**

Deuxième région industrielle de France en termes d'emplois (hors Ile-de-France), avec des secteurs phares tels que l'agroalimentaire, l'énergie, la métallurgie ou encore la santé, le Grand Est présente une spécificité forte qui tend cependant à faiblir, avec une perte de 95 400 emplois industriels entre 2004 et 2013.

Le Grand Est est par ailleurs la 1ère région agricole de France (3 millions d'hectares de surface agricole soit 11 % des surfaces nationales), avec une vocation vitivinicole affirmée, et la 2ème région française pour l'exploitation du bois (7,3 millions de m<sup>3</sup>).

Pour la Région Grand Est, le défi est triple :

- accompagner la transformation de l'industrie en favorisant le développement et le déploiement d'innovations technologiques et organisationnelles (Usine du Futur) ainsi qu'en anticipant en parallèle les évolutions des métiers. L'objectif est bien de permettre aux entreprises d'accroître leur compétitivité dans un contexte mondialisé et très concurrentiel, de s'adapter aux transitions digitales, écologiques, énergétiques en cours, de conquérir des parts de marché national et international et de créer de l'emploi ;
  - soutenir la transformation de la production et l'innovation du monde agricole au sens large (agriculture connectée pour une agriculture responsable par exemple). L'objectif pour la Région est bien de réaffirmer la position et la vocation du Grand Est en matière d'agriculture, de viticulture et d'agro-ressources, notamment en soutenant la recherche sur les agro-ressources, le carbone renouvelable et les matériaux biosourcés ;
  - conforter les filières d'excellence (matériaux – procédés - technologies de production, agro-ressources, santé, bâtiment durable, mobilité durable - intermodalité - logistique et transports, eau), ainsi qu'aider à se créer ou à se structurer des filières d'intérêt régional.
- **INNOVATION : l'accélération des innovations notamment sur les domaines de spécialisation et le soutien à la croissance des PME, Start-ups et ETI**

Le Grand Est est constitué d'un tissu économique composé davantage d'entreprises de 6 à 49 salariés qu'au niveau national, (29,7 % contre 28,4 % en France métropolitaine). Pour autant, ces entreprises peinent à croître et à franchir le cap de l'ETI (entreprise de taille intermédiaire). Or, c'est ce passage de la PME à l'ETI qui permet à l'entreprise d'atteindre une taille critique et de mieux se structurer pour innover et exporter.

Par ailleurs, force est de constater un taux d'investissement dans la R&D et l'innovation relativement faible, avec 1,4% du PIB de la région dédié aux dépenses de R&D, dont seulement 53 % financé par le secteur privé (contre 2,2% au niveau national dont 65 % financé par le secteur privé).

Face à ce constat, le défi est bien d'accompagner dans leur stratégie de développement les entreprises, et plus particulièrement les PME / ETI à potentiel de croissance.

Il s'agit également d'accroître significativement les efforts en matière de R&D des entreprises et de faciliter la mise sur le marché des produits et services à forte valeur ajoutée qui en sont issus. La multiplication des liens entre recherche publique et secteurs industriels, le renforcement de la culture de l'innovation et la structuration d'un écosystème de l'innovation constituent autant de conditions de réussite incontournables pour le Grand Est et pour l'émergence et la croissance de start-ups.

- **OUVERTURE A L'INTERNATIONAL : le positionnement du Grand Est au cœur de la dynamique européenne et la nécessité de jouer pro-activement toutes les opportunités liées à son positionnement quadri-national**

Fort de sa proximité avec quatre pays voisins, le Grand Est contribue pour 12,2% à l'ensemble des échanges commerciaux extérieurs de la France et est la 3ème région de France pour l'accueil des projets d'investissements étrangers créateurs d'emplois. Cependant, cet atout géographique majeur doit être mieux exploité. En effet, une part importante des exportations demeure le fait de filiales de sociétés étrangères installées dans la région et une détérioration de la balance commerciale est à prévoir compte tenu de la concurrence accrue de certaines régions voisines riches et dynamiques.

Le défi est donc bien d'intensifier le développement à l'international notamment en approfondissant les coopérations transfrontalières, en soutenant les entreprises à l'export et en promouvant davantage les atouts du Grand Est dans la compétition mondiale, que ce soit auprès des institutions européennes et internationales, auprès des entreprises et auprès des talents. L'objectif est bien de transformer les contraintes concurrentielles en atouts, de s'appuyer sur les régions européennes les plus dynamiques et de se montrer plus attractif.

- **SYNERGIES TERRITORIALES : les liens et synergies entre les métropoles et les agglomérations au service de tous les territoires du Grand Est**

Le Grand Est présente des dynamiques territoriales et une évolution des zones d'emplois très contrastées (en termes de création et de performance économique des entreprises, de création d'entreprises, de dynamique industrielle et artisanale, d'innovation sociale, de taux de chômage...). Tous les territoires ne bénéficient pas des mêmes conditions d'attractivité ni des mêmes effets d'entraînement des métropoles et agglomérations principales.

Le défi est donc de dynamiser l'ensemble des bassins d'emplois du Grand Est en s'appuyant sur les atouts et les spécificités de chaque territoire et en les connectant avec les métropoles et les agglomérations. Une action offensive en matière d'attractivité économique territoriale (infrastructures numériques, de transports et de mobilités durables, de campus d'excellence etc.) est à engager pour accroître le rayonnement du Grand Est. Il convient, en outre, de renforcer et de coordonner l'ingénierie d'accompagnement, sur la base en particulier d'un partenariat avec les EPCI en vue de mieux répondre de concert aux besoins des entreprises de leurs territoires.

- **EFFICACITE DE L'ACTION PUBLIQUE : la simplification, la rationalisation et la mise en réseau au meilleur niveau de professionnalisation des acteurs au service des entreprises**

L'écosystème institutionnel régional est en forte recomposition à la suite de la fusion des trois Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, ainsi que des fusions des EPCI opérées au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les entreprises ont la perception d'un réseau complexe d'accompagnateurs et d'intervenants trop nombreux, ce qui invite et oblige à revoir l'organisation et l'efficacité de l'ingénierie publique du conseil aux entreprises.

Correspondant à une très forte attente, le défi est de clarifier le « qui fait quoi » pour une meilleure lisibilité et une réactivité plus forte de l'accompagnement public dans un contexte d'instabilité économique, normative et fiscale, aussi bien que d'économie fortement concurrentielle : repositionner chaque acteur dans son rôle le plus efficace et reconnu sur l'ensemble de la chaîne de création, et créer à nouveau les conditions d'une confiance mutuelle sont des obligations.

- **FINANCEMENT DES ENTREPRISES : l'accès pour les entreprises à des instruments de financement innovants**

De nombreux dispositifs, intervenants et intermédiaires rendent l'offre de financement peu lisible et parfois difficilement accessible.

Le défi est de garantir aux entreprises un parcours d'accompagnement financier facilité et souple tout au long de leur cycle de développement, leur permettant d'être orientées vers les expertises attendues ou des aides à fort effet-levier (interventions en fonds propres ou quasi fonds propres, garanties de prêts, commande publique innovante, ...) ou spécifiques (aide à la modernisation, aux actions collectives, aux projets structurants). Il s'agit également de tenir compte des innovations en termes de financements (financements participatifs ou *crowdfunding*...), et de garantir un accès au financement à toutes les entreprises, quel que soient leur stade de développement et leurs besoins.

### 3 Déclinaison des 6 défis en 7 orientations stratégiques avec leurs objectifs

---

#### **1- INDUSTRIE D'AVENIR : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie**

- 1.1. Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs *process* et de leurs outils (Plan Industrie du Futur, Ferme du Futur et Artisanat de demain)
- 1.2 Miser sur les filières structurantes existantes et en émergence à fort potentiel d'innovation et d'emplois
- 1.3. Faire de la transition écologique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire

#### **2- INNOVATION : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour alimenter la croissance**

- 2.1. Augmenter les investissements privés dans la R&D et l'innovation, notamment par l'accélération de l'innovation entre les Universités et les entreprises, en lien avec les CRT, les SATT, les pôles de compétitivité, les clusters...
- 2.2. : Démontrer, expérimenter les innovations en collaboration avec les industriels, les usagers et les collectivités
- 2.3. Accroître le nombre de start-ups et les faire grandir (notamment dans le domaine du numérique)

#### **3- CROISSANCE A L'INTERNATIONAL : Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est**

- 3.1. Faire franchir un cap aux PME à potentiel de développement inscrites dans les secteurs prioritaires
- 3.2. Accroître l'internationalisation des entreprises (start-ups, PME/PMI, ETI) du Grand Est

#### **4- ATTRACTIVITE GRAND EST : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)**

- 4.1. : Approfondir l'intégration transfrontalière de la Région Grand Est
- 4.2. : Rendre le Grand Est et ses territoires attractifs
- 4.3.: Attirer les investisseurs directs étrangers et les talents, faire venir et ancrer les entreprises sur le territoire

**5- SYNERGIES TERRITORIALES : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations**

- 5.1 : Accroître le rayonnement des métropoles et des agglomérations au bénéfice de l'ensemble des territoires en s'appuyant sur les bons relais et les complémentarités
- 5.2 : Dynamiser la création, le développement et la reprise d'activité dans tous les territoires
- 5.3 : Accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat, du commerce et du tourisme
- 5.4 : Faire de l'économie sociale et solidaire (ESS) un des piliers de développement des territoires, expérimenter et déployer des modèles économiques collaboratifs

**6- EFFICACITE DE L'ACTION PUBLIQUE : Renforcer l'efficacité, la responsabilité et la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est**

- 6.1 : Affirmer la Région comme leader et facilitateur de l'action économique
- 6.2 : Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement
- 6.3 : Expérimenter pour innover : commande publique et « Grand'esteurs » au service des acteurs et des entreprises du territoire

**7- INGENIERIE FINANCIERE : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement grâce à des solutions de financement innovantes**

- 7.1 : Améliorer la lisibilité de l'offre de financement et en faciliter l'accès
- 7.2 : Stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives (start-ups, PME, ETI)

**Nota bene :**

Les orientations sont déclinées ci-après en objectifs. Ces objectifs donnent lieu à un plan d'actions composé d'une part **d'actions structurantes considérées comme prioritaires pour le Grand Est** et d'autre part, d'actions complémentaires à engager.

Chaque action prioritaire sera accompagnée de ce pictogramme :

**Action structurante**

Chaque action structurante renvoie à une **fiche action présentée et détaillée dans le Livret 2.**

Les **modalités de mise en œuvre de chaque action** structurante, - le « comment ? » -, sont décrites dans chaque fiche-action correspondante **présentée dans le livret 2 du document du Schéma.**

### 3.1 **Orientation 1** : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie

#### **Pourquoi ?**

La région Grand Est se démarque tout particulièrement par le poids de l'industrie. Avec 311 000 emplois industriels salariés (18% des salariés) et une industrie représentant 19,2% de la valeur ajoutée de la région contre une moyenne nationale de 16,2%, le Grand Est est la 2ème région industrielle de France (hors Île-de-France).

Cette présence forte de l'industrie constitue un atout majeur de la région Grand Est qui possède de ce fait des savoir-faire et des capacités de production reconnus à l'international. Cependant, les entreprises industrielles font face à un phénomène sévère de désindustrialisation liée à une perte de compétitivité, et doivent aujourd'hui relever les enjeux liés aux transitions digitales, énergétiques et écologiques. C'est pourquoi, la Région entend déployer un plan Usine du Futur ambitieux.

La région Grand Est se distingue également par l'importance des secteurs de la bioéconomie, et de son offre d'expertise et d'innovation dans ce domaine entendu, au sens de la Commission européenne, comme « une économie durable et économe en ressources plus innovante et à faibles émissions, réconciliant les demandes d'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources biologiques renouvelables à des fins industrielles tout en assurant la biodiversité et la protection de l'environnement ». <sup>4</sup>

La bioéconomie regroupe plusieurs activités et débouchés, en allant de l'amont vers l'aval :

- La production de bioressources rassemble les productions des ressources végétales et animales. Elle regroupe les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'aquaculture et de la pêche ;
- Les industries de transformation de ces bioressources : bioraffineries, agro-industries, chimie, papeterie etc.
- Les marchés finaux : Les produits biosourcés, la valorisation des déchets organiques, les bioénergies, l'agroalimentaire...

Recensant près de 11% des surfaces agricoles nationales, le Grand Est est la 1ère région agricole française en termes de montant de richesse produite, avec plus de 8 milliards d'euros de chiffres d'affaire. Organisés en filières - lait, bovins, viticulture, aviculture, ovins, porcs, céréales, ... - les acteurs du monde agricole s'engagent jusqu'à la transformation et la commercialisation, afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur.

Outre l'agroalimentaire, la bioraffinerie du végétal est le domaine de spécialisation sur lequel le monde agricole peut désormais compter. Grâce à la biomasse locale, la Région Grand Est peut s'appuyer sur le Pôle de compétitivité Industrie et Agro-ressource et sur l'écosystème en cours de structuration autour de la bioéconomie, des biotechnologies industrielles et de la smart agriculture pour développer de nouvelles applications biosourcées.

---

<sup>4</sup> Innovating for sustainable growth- A bioeconomy for Europe - European Commission, Directorate-General for Research and Innovation <http://ec.europa.eu/research/bioeconomy/index.cfm?pg=policy>

L'industrie et la bioéconomie sont les deux forces différenciantes du Grand Est. **La Région Grand Est a pour ambition de les rendre visibles et d'en faire les champions de demain.** Pour ce faire, elle contribue à leur développement en structurant les acteurs, en impulsant un choc du financement de l'économie, en créant un souffle de l'entrepreneuriat et de l'innovation, et en accompagnant les entreprises à l'export.

Tout logiquement, la transition écologique et énergétique vient faire levier au service de la compétitivité et de l'attractivité du territoire : **la Région Grand Est se veut la 1ère Région de France à booster en particulier l'économie de proximité par l'écologie industrielle**, en lien avec les territoires et leurs potentiels.

Une des conditions pour atteindre ces ambitions est l'accès de l'ensemble des acteurs économiques à des infrastructures numériques de qualité à des tarifs raisonnables. C'est pourquoi un réseau Très Haut Débit par fibre optique jusque chez l'habitant est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire Grand Est, financé grâce à un partenariat Etat-Région conclu en avril 2016. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) prévoit ainsi une couverture totale de la région d'ici 2025.

La valorisation et l'adaptation des métiers de l'industrie et des métiers techniques, ainsi que le développement de l'apprentissage et de la formation en alternance (enseignement secondaire et supérieur) sont également des conditions indispensables à la qualification du territoire régional, et seront traités dans le cadre du CPRDFOP (en lien avec le Contrat d'Objectif Territorial des métiers de l'industrie, en particulier en direction des jeunes et des femmes dans un souci de meilleure appréhension de l'égalité professionnelle femmes/hommes).

**En réponse, 8 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 1.**

### **Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 1 :**

**Objectif 1.1 : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et dans l'évolution de leur *process* et outils**

L'accompagnement des entreprises industrielles vers les entreprises du futur ou 4.0 constitue un élément clé de rebond. L'enjeu est bien d'accélérer la transformation des processus de production et la mise en place des dernières technologies numériques, afin d'aider les entreprises à être modulables, connectées, plus sobres en ressources, plus intelligentes, et plus respectueuses de l'ergonomie de l'environnement de travail.

L'action de la Région en faveur de l'industrie du futur sera guidée par la volonté de renforcer le soutien aux innovations développées dans les technologies de production, de mettre en relation des offreurs de solutions technologiques et innovantes avec les entreprises, et de déployer à grande échelle ces innovations dans l'appareil productif, via le Plan industrie du futur et les outils de financement de la Région.

Comme l'industrie, les entreprises artisanales (300 000 actifs répartis dans plus de 92 000 entreprises et 4 principaux secteurs - le bâtiment, les services, la production et l'alimentation), ainsi que les entreprises agricoles, viticoles et forestières font face à des défis sans précédent de transformation des modes de production et de gestion, et sont confrontées au vieillissement des chefs d'exploitation et d'entreprises (la moitié des exploitants agricoles de Lorraine a ainsi plus de 50 ans).

La réponse à ces défis passe donc aussi par l'adaptation de l'industrie du futur à « l'artisanat de demain » et à « l'agriculture du futur » : pour le premier, un artisanat qui s'appuie sur les technologies digitales pour produire, innover et vendre, et pour la seconde, une exploitation écologique, connectée et intégrant de nouveaux modes de management et de production, afin d'assurer le maintien d'une activité compétitive et qualitative.

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 4 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :**

#### Action structurante

- **Accompagner les entreprises pour devenir des entreprises 4.0**

- Le plan régional vise à accompagner de façon différenciée, selon leurs maturités respectives, **l'industrie, l'artisanat mais également le secteur agricole** pour intégrer ces technologies de connectivité, de digitalisation, d'internet des objets, de big data ou encore de cybersécurité en devenant par là même plus agiles et plus économes dans leurs consommations de ressources.
- **Il vise également, en saisissant les opportunités offertes par le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) à préparer les emplois de demain** en réfléchissant aux formations initiales ou continues à mettre en œuvre pour accompagner cette transition.
- Il se décline en trois actions-phares présentées ci-après.

#### Action structurante

- **Conforter et amplifier le plan régional en faveur de l'industrie du futur**

- Sensibiliser les entreprises à l'appropriation du numérique et des technologies clés (internet des objets/IOT, réseaux intelligents, cyber sécurité, réalité augmentée...), quel que soit leur statut, y compris les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Accompagner les PMI dans leurs transformations (outil de production plus performant, nouvelle organisation industrielle, recours à de nouvelles technologies, excellence environnementale, prise en compte du facteur humain) ;
- Créer un pool d'offreurs et de développeurs de solutions issus de la région Grand Est, pour accompagner la montée en compétence des entreprises régionales ;
- Mettre en place et animer une dynamique collective au travers d'une communauté d'intérêt et de leaders Industrie du Futur, afin de développer des synergies et de diffuser cette dynamique dans l'ensemble des secteurs d'activité (*success stories*, participation, salons stratégiques, événements en région ...)

- Mettre en œuvre une plateforme numérique dédiée de mise en relation ;
- Créer une agence de développement économique franco-allemande dédiée à l'Industrie du Futur dont la mission sera de diffuser les solutions des offreurs du Grand Est. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 4 du présent schéma.*
- Donner un rôle prépondérant à l'innovation sous toutes ses formes (technologique, organisationnelle, logistique, marketing, sociale etc.), en structurant un écosystème favorable au travers de la RDI, et au travers d'un ensemble d'actions phasées.
- Développer des moyens de production plus performants (robotisation, techniques informatiques embarquées), en favorisant le lien entre la recherche et les entreprises, et en prenant appui sur l'ensemble des structures RDI.
- Installer une gouvernance régionale de l'Industrie du Futur (en impliquant les consulaires, les industriels, représentations professionnelles...).
- Marketer le plan Industrie du Futur pour le déployer.

### Action structurante

#### • Lancer le plan régional en faveur de l'artisanat de demain

- Adapter le plan Industrie du Futur à l'artisanat, afin d'accompagner la montée en gamme d'entreprises artisanales : appropriation des pratiques numériques, technologiques et digitales, amélioration de la relation client, marketing digital, transformation du modèle économique, démarche commerciale, valorisation des produits en adéquation avec les besoins du marché, gestion de la production sans gaspillage/*lean*, modélisation des données du bâtiment/BIM, intégration du développement durable dans les performances de l'entreprise, modernisation et mutualisation des outils de production).
- Cette adaptation passe par le recensement des besoins des artisans et par l'ajustement de formations adaptées aux TPE, pour pérenniser les emplois du secteur, développer les domaines d'excellence et favoriser la reprise d'entreprise sur les territoires.

### Action structurante

#### • Lancer le plan régional en faveur de la ferme du Futur

- Adapter le plan Industrie du Futur aux exploitations agricoles et viticoles, pour soutenir leur compétitivité, renforcer la performance de l'agriculture et développer l'agriculture connectée (réalisation de diagnostics par la Région et accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions identifié), en facilitant l'accès aux nouvelles solutions (technologiques, organisationnelles, numériques, environnementales...), en lien avec la recherche, l'innovation et la formation.

En complément, il sera prévu :

- la mise en place d'une communauté d'exploitants « bêta testeurs » (développement de la compétence test-essais, diffusion de bonnes pratiques dans le recours aux supports de systèmes, données agricoles et agro-économiques, objets connectés, matériaux, machines et smart agro-équipements ; développement de start-ups) ;
- la participation à des salons stratégiques (de type salons Agritechnica à Hanovre ou à Bangkok, ou Farm Progress Show dans l'Iowa, aux États-Unis);
- l'accompagnement sous forme de subventions des projets de développement des industries agroalimentaires et des industries du bois pour l'engagement d'actions en faveur de la compétitivité, compte tenu de leur retard en matière d'investissement et de leur petite taille, et en vue, notamment pour le bois, de reconquérir des parts du marché national.

**Objectif 1.2 : Miser sur les filières structurantes existantes et en émergence à fort potentiel d'innovation et d'emplois**

Créateurs de valeur ajoutée sur le territoire, les domaines d'activité stratégiques et leurs filières représentent un potentiel important de développement et de différenciation à l'échelle de la nouvelle région du Grand Est qu'il convient de consolider en s'appuyant sur un écosystème régional de recherche et d'innovation structuré et coordonné, participant du *continuum* de la création de valeur.

En particulier la **bioéconomie** qui est destinée à créer les conditions d'un passage d'une économie fondée sur les ressources fossiles à une économie fondée sur la biomasse. Elle englobe l'ensemble des activités liées à la production, à l'utilisation et à la transformation de bioressources. Elles sont destinées à répondre de façon durable aux besoins alimentaires et à une partie des besoins matériaux et énergétiques de la société.

La région Grand Est dispose de plusieurs atouts pour être un acteur majeur de la Bioéconomie en Europe : un Pôle de Compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro Ressources, une agriculture représentant près de 5 Mds€ de valeur ajoutée pour la région, de nombreuses PME, industries leaders et start-ups sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la bioéconomie, de la production agricole à la mise sur le marché de produits biosourcés ; 110 000 emplois dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ; des centres de recherche et de transfert technologique ; une R&D de produits et des processus innovants valorisant les ressources renouvelables régionales.

Pour autant, ce domaine qui regroupe plusieurs filières ne dispose pas d'une vision d'ensemble des activités de production, d'approvisionnement et de transformation des bioressources, de valorisation des produits et de solutions issues de celles-ci pour de très nombreux marchés.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 2 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :

#### Action structurante

- **Consolider les initiatives en faveur de la bioéconomie dans le cadre d'un plan régional**

- **La structuration d'un plan d'action collectif** doit s'ouvrir à tous les acteurs concernés autour des enjeux communs qui seront identifiés : la durabilité liée à l'utilisation de la biomasse, la mise sur le marché de produits de la bioéconomie, l'accompagnement des acteurs vers une industrie biosourcée, performante et innovante, le développement d'activités multidisciplinaires....

Il s'agira donc de :

- **Rassembler une communauté d'intérêt** pour lancer la dynamique avec les acteurs majeurs, directement concernés par le sujet de la bioéconomie qui pourront ensuite entraîner d'autres réseaux, d'autres secteurs...
- **Organiser les Etats Généraux de la bioéconomie** avec pour objectifs la définition des enjeux partagés, l'identification des ambitions à moyen et long terme ; et l'élaboration de la feuille de route avec l'ensemble des acteurs concernés.
- **Générer de la valeur ajoutée** en développant des systèmes de production qui favorisent l'utilisation de produits issus de la biomasse (maximiser la valorisation de toutes les fractions de la plante tant pour des applications alimentaires que non alimentaires - bioraffineries,...).

#### Action structurante

- **Soutenir les filières stratégiques structurantes**

**Selon les filières, leur degré de maturité, leur dominante « innovation » (telles que les filières S3) ou « économique » (leur poids en nombre d'emplois et/ou de valeur ajoutée), des accompagnements différenciés de la Région seront mis en place.**

- **Aider à l'émergence, structurer et accompagner les filières** *via* des feuilles de route pluriannuelles partagées ;
- **Animer de manière offensive les filières stratégiques** à l'échelle du territoire régional (ex : comité de filières, appui d'ingénierie aux EPCI concernés par ces filières,...) ;
- **Faciliter les innovations et favoriser la production et commercialisation de produits biosourcés** (par exemple dans la filière bois polymères enrichis en fibres de bois dans l'automobile, plasturgie, chimie, ...) et de démultiplier la capacité d'innovation inter-filières (matériaux, bâtiment, chimie, santé, ...).

- Mettre en place avec les partenaires de la Région, **des systèmes de veille et observatoires consolidés**, véritables outils d'aide à la décision permettant d'anticiper les mutations (métiers, emplois, activités et marchés...). *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 6 du présent schéma qui prévoit la création de l'outil de veille et d'aide à la décision GRAND EST BIG DATA ;*
- **Impulser et soutenir les projets structurants**, y compris les projets de recherche, au sein de chaque filière et faciliter les expérimentations ; mobiliser les équipements et les équipes de recherche dans les champs des domaines et technologies clés indispensables pour la structuration *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 2 du présent schéma ;*
- **Organiser les filières de sous-traitance**, dont la sous-traitance équitable, *via* la constitution de groupements et de coopérations interentreprises (entre les grandes entreprises et les PME sous-traitantes locales notamment les entreprises agréées et entreprises adaptées).

### **Le Grand Est s'appuiera sur les domaines d'excellence suivants :**

- **Les 2 filières stratégiques qui constituent l'« ADN » régional à savoir l'Industrie et la Bio-économie** (agro-transformation alimentaire dont la viticulture et non alimentaire, gestion de la ressource, carbone renouvelable) ;
- **Les 6 filières en lien avec les S3 et les pôles de compétitivité que sont :**
  - **les matériaux, procédés, technologies de production** en lien avec l'industrie du futur (*advanced manufacturing*, fabrication d'équipements et de machines, matériaux fonctionnels,...) ;
  - **les agro-ressources ;**
  - **la santé** (incluant les biotechnologies, les technologies médicales, la e-santé, les matériaux pour la santé et la silver économie) ;
  - **le bâtiment durable ;**
  - **la mobilité durable, l'intermodalité, la logistique et les transports** (y compris aéronautique et automobile) en tant que domaines différenciants du Grand Est à fort potentiel, à structurer en lien avec le numérique, la recherche (avec notamment le pôle de compétitivité Véhicule du Futur) et l'innovation, pour circuler mieux, moins et plus vite au service de l'économie ;
  - **l'eau** (actions en faveur de l'amélioration durable de l'eau sous toutes ses formes).
- **de 8 à 10 filières d'intérêt régional, souvent émergentes et peu structurées. Parmi ces filières à fort potentiel, sont déjà identifiés :** le numérique (y compris la cyber-sécurité, l'industrie culturelle et créative, les objets connectés dans le cadre de la smart city, la smart agriculture), l'énergie (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydrogène,...), la forge, la fonderie, l'architecture, le bois, ...

- **Accompagner les démarches et projets inter-clusters et inter-filières à l'échelle du territoire régional :**

Les actions inter-clusters seront les suivantes :

- Soutenir les pôles de compétitivité et les autres clusters sectoriels ;
- Favoriser le rapprochement des pôles et des clusters, en prenant appui sur leurs complémentarités, mutualiser les ressources ;
- Développer la connaissance réciproque des outils et des ressources des uns et des autres pour impulser des synergies entre les acteurs ;
- Accompagner le rapprochement entre les acteurs d'une même filière, encourager les fertilisations croisées entre filières et réseaux d'entreprises innovantes, entre clusters à l'échelle du territoire régional, national et transfrontalier.
- Dynamiser les filières par une approche transversale avec des thématiques sources d'innovation, telles que le numérique, l'audiovisuel, la logistique et les flux d'approvisionnement.

**Objectif 1.3 : Faire de la transition écologique et énergétique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire**

La région Grand Est ambitionne de devenir la première région de France à booster l'économie régionale par le levier de la transition écologique et énergétique toutes les fois qu'elle combine sobriété, performance économique et retour sur investissement pour les entreprises : le recours aux énergies renouvelables, le très haut débit, les mobilités durables tout comme l'économie circulaire et plus particulièrement l'écologie industrielle doivent être encouragées, en lien avec les territoires et leurs potentiels.

Les projets d'écologie industrielle territoriale, qui visent à développer l'approche globale d'un système industriel sur un même bassin de production, permettent la prise en compte de la question environnementale dans les processus de production, avec à la clé un gain de compétitivité pour les entreprises et un comportement collectif exemplaire.

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 2 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :**

**Action structurante**

- **Soutenir les démarches de production et de consommation d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique**

L'objectif est de contribuer à la diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre conformément aux engagements des schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) alsacien, champardennais et lorrain, d'anticiper la raréfaction des ressources naturelles et d'assurer le développement de filières et d'emplois locaux.

Il s'agit en particulier de :

- Soutenir les projets utilisant les énergies renouvelables ;
- Accompagner le développement de nouvelles technologies de production/consommation d'énergie ayant recours aux énergies renouvelables notamment en financement (innovation et fonds propres).

- **Mettre en œuvre une politique globale autour de la performance énergétique et environnementale des bâtiments** (artisanat / BTP / matériaux biosourcés / innovation / formation, ...), et prendre notamment appui sur l'offre structurée OKTAVE, service intégré de rénovation énergétique créé par l'ADEME et la Région Grand Est, s'agissant des logements privés.

#### Action structurante

- **Soutenir et déployer l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)**

- Engager dans le cadre du CPER 2014-2020 et du programme Climaxion Région Grand Est / ADEME **la massification de projets économiques autour de l'EIT** qui permettent une approche environnementale globale et partagée, des gains de compétitivité, ainsi qu'un ancrage territorial.
- Diversifier le **mix énergétique** et entraîner une réduction des dépenses grâce à la production d'énergie verte (issue par exemple de la méthanisation), mutualiser les équipements de services y compris logistiques, valoriser les déchets industriels (déployer les filières de recyclage, accompagnement aux changements), innover.
- **Soutenir la structuration et l'essaimage des démarches en cours ou à venir en matière d'innovation**, en lien avec la performance développement durable des entreprises et leur engagement citoyen (RSE), ...

## 3.2 **Orientation 2** : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance

### **Pourquoi ?**

La région Grand Est dispose d'un écosystème en enseignement supérieur, de recherche et de transfert technologique très riche et à fort potentiel avec notamment des universités qui contribuent au développement économique par leurs activités, rayonnement et collaborations avec les entreprises.

Elle compte cinq universités importantes – l'Université de Strasbourg (première Université française non-francilienne), les Universités de Lorraine, de Reims Champagne-Ardenne, de Haute-Alsace à Mulhouse et l'Université Technologique de Troyes – réunies depuis avril 2015 au sein de la Conférence des Universités de la région Grand Est et représentant un potentiel de 189 000 étudiants et 11 000 chercheurs. A ces 5 universités s'ajoutent des grands organismes de recherche (CNRS, CEA, INSERM, INRIA, etc.) et des grandes Ecoles (ENA, EM Strasbourg, groupe ESC Troyes, NEOMA, AgroParistech, etc.).

L'Enseignement supérieur et la Recherche constituent des facteurs déterminants pour la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du territoire du Grand Est. C'est pourquoi en complément du SRDEII, la Région met en œuvre une politique régionale ambitieuse et a fait le choix de s'investir de façon très volontariste afin que l'ensemble des acteurs de la recherche poursuivent leur chemin vers l'excellence et que l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur répondent aux enjeux de développement des entreprises du territoire.

Au travers des contractualisations avec l'Etat et les établissements d'Enseignement supérieur / Recherche (CPER, Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne...) et de nouveaux dispositifs (soutiens aux doctorants, aux jeunes chercheurs, aux manifestations d'envergure et Fonds régional de coopération), la Région souhaite valoriser l'activité de recherche, contribue à améliorer l'insertion professionnelle des chercheurs et compte accroître l'excellence de la recherche académique.

La Région confirme le Pacte Ingénieurs et lance le Pacte Grandes Ecoles pour favoriser l'ancrage local des établissements auprès des entreprises, renforcer l'attractivité des établissements et contribuer au développement de l'innovation dans les entreprises.

Ces premières opérations vont être complétées progressivement pour répondre au plus près des enjeux du territoire et rapprocher les mondes académique et de la formation au monde de l'entreprise

Le Grand Est accueille également une trentaine de structures dédiées au transfert de technologie (12% des structures françaises) avec, entre autres, l'IRT M2P dédiés aux matériaux et procédés, trois SATT (Conectus Alsace, Nord et Grand Est), des Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT), des Instituts Carnot de site et à couverture nationale, ainsi que six pôles de compétitivité.

La Région Grand Est a donc tous les instruments qu'il lui faut pour mobiliser la recherche, innover et réaliser des transferts de technologie, même si ceux-ci gagneraient à être rationalisés et mieux structurés.

Cependant cet écosystème n'est pas suffisamment en lien avec les forces et besoins industriels et ne favorise pas toujours la mise sur le marché des innovations technologique, organisationnelle et sociale. De plus, la création de startups innovantes en capacité de croître sur le territoire reste encore insuffisante. A cet égard, une plus grande sensibilisation des étudiants et des salariés à l'entrepreneuriat ou le renforcement de la présence d'incubateurs<sup>5</sup>/accélérateurs constituent autant de pistes permettant de faire du Grand Est une région entrepreneuriale et *in fine* d'accroître son attractivité auprès des entreprises et des talents.

Fort de cet écosystème, le Grand Est se classe au 5ème rang des régions françaises en nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, la moitié d'entre eux travaillant pour le secteur public.

Mais les dépenses de R&D restent en deçà de celles des autres régions françaises avec seulement 1,4% du PIB régional consacré à la recherche (soit 1,9 milliard d'euros) contre 2,2% en moyenne nationale. L'investissement privé est insuffisant et trop spécialisé dans les branches industrielles de moyenne technologie<sup>6</sup>.

La région Grand Est est pénalisée par une culture de l'innovation qui gagnerait à être mieux diffusée, notamment au sein des PME et des TPE et par la difficulté qu'ont les PME / ETI, les grands groupes et la recherche à nouer des partenariats durables. Le soutien à des démarches d'open innovation au sein de grands groupes constitue ainsi un enjeu important tout comme l'attraction de centres de R&D privés en région ou l'accès à un premier client ou à des bêta-testeurs pour les entreprises innovantes.

**En réponse, 2 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 2.**

#### **Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 2 :**

**Objectif 2.1 : Augmenter les investissements privés dans la R&D&I, notamment par le rapprochement recherche-entreprises via les SATT, CRT, les Instituts Carnot et les pôles de compétitivité**

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :**

- **Faciliter et intensifier la mise en relation entre les entreprises (PME-Grands Groupes), les acteurs de la recherche et de l'Enseignement supérieur (les Universités et leurs partenaires associés/ les grandes Ecoles) :**

---

5. Un incubateur d'entreprises ou un accélérateur de startup est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprise. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise. À la différence d'une pépinière d'entreprises ou d'un hôtel d'entreprises, un incubateur s'adresse à des sociétés très jeunes ou encore en création, et leur propose un ensemble de services adaptés. Les incubateurs peuvent se différencier entre eux par les services qu'ils proposent, leur caractère lucratif ou non, ou encore par le type de projets qu'ils ciblent.

6. Alors qu'en moyenne nationale, les entreprises réalisent 65% des dépenses de R&D, dans la région Grand Est cette part culmine à 53%. D'autre part, 19% des dépenses en R&D des entreprises sont concentrées sur les industries manufacturières de haute-technologie (contre 35% au niveau national).

- S'appuyer sur les pôles d'excellence de recherche et d'enseignement supérieur ainsi que sur les pactes « Grandes Ecoles » (en incluant les écoles de la filière ICC telles que l'Ecole des Arts du Rhin, l'ESAD, ...), pour contribuer à l'innovation dans les entreprises et attirer des centres de R&D extérieurs ;
- Mettre en place une « bourse » de projets de recherche en lien avec les besoins des entreprises ;
- Déployer des équipements et plateformes techniques et technologiques de très haut niveau et intensifier l'accès des entreprises à ces équipements ;
- Marketer les offres de solutions technologiques publiques et privées existantes.
- **Intensifier le dispositif de valorisation des résultats de la recherche et du transfert des technologies et des connaissances via les SATT**
  - Mettre en réseau les 3 SATT du territoire régional ;
  - Accompagner le rapprochement des SATT et des incubateurs ;
  - Créer un Fonds de Maturation Régional pour cofinancer les projets entre un laboratoire et une entreprise régionale, ainsi que les projets de start-ups issues de ces projets ;
  - Mettre en place une « bourse de projets de maturation » (projets innovants orphelins dans le cadre des process traditionnels des SATT et à mettre en relation avec les besoins des entreprises).

Pour ce faire, la Région participera dans la mesure du possible à la gouvernance des SATT.

- **Détecter, faire émerger et accompagner des projets individuels et collaboratifs de R&D industrielle, agricole, viticole et forestière, et d'expérimentation** en région et à l'échelle transfrontalière, tout en confortant la R&D amont plus académique (en lien avec les laboratoires, les Universités et Ecoles et les SATT).
- **Compléter l'offre existante en matière de centres de R & D, identifier et prospecter, lorsque c'est opportun, des projets d'installation de nouveaux centres de R&D et les implanter en région.**

Ces actions seront mises en œuvre en cohérence avec l'orientation 6 du présent schéma, en lien avec l'écosystème de l'innovation et de sa gouvernance (*cf. fiche action dédiée « **structurer l'écosystème de l'innovation** », dont l'objectif est de construire un écosystème structuré, fédéré, agile et performant avec l'ensemble des acteurs de l'innovation, afin de proposer aux entreprises une chaîne d'accompagnement à l'innovation, leur permettant de développer leur compétitivité et/ou un avantage concurrentiel par l'innovation*).

**Objectif 2.2 : Démontrer, expérimenter les innovations en collaboration avec les industriels, les exploitations agricoles, viticoles et forestières, les usagers et les collectivités, et favoriser l'esprit d'entreprendre**

En cohérence avec les S3, il s'agira surtout de valoriser et de soutenir les lieux et écosystèmes catalyseurs d'innovation et d'esprit d'entreprendre.

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :**

#### Action structurante

- **Préparer l'intermodalité de demain et favoriser les mobilités durables innovantes**

- Faire du Grand Est une région pilote en matière d'intermodalité et de mobilités intelligentes, durables et innovantes en intégrant les technologies numériques et les carburants alternatifs, et se positionner ainsi à l'avant-garde de la transition énergétique ;
- Approfondir la recherche sur l'intermodalité Grand Est de demain *via* une collaboration avec les Universités, le pôle Véhicule du Futur, dans une approche prospective intégrant les technologies numériques et les objets connectés ;
- Inciter les plateformes logistiques à proposer aux entreprises des services innovants et attractifs dans une logique d'optimisation des coûts (éco-conception, économie de foncier, offres d'approvisionnement et offre de transport mutualisés, valorisation des déchets, accessibilité facilitée, livinglab et lieux propices au développement de start-ups, carré de services numériques et très haut débit,...).

- **Expérimenter, tester de nouvelles solutions innovantes dans les domaines des S3 :**
  - Mettre en place des « Grand'esteurs » (testeurs de produits / services innovants);
  - Développer une offre d'ingénierie de projets démonstrateurs ;
  - Soutenir la création d'open labs, living labs et autres lieux d'innovation collaborative associant recherche et entreprises.

Par ailleurs, le Grand Est se positionne en raison de ses spécificités géographiques, transfrontalières et européennes (quatre corridors européens) sur les mobilités durables, la logistique de pointe et innovantes, à structurer en lien avec le numérique, la recherche (avec notamment le pôle de compétitivité Véhicule du Futur) et l'innovation (dont des start-ups), pour circuler moins, mieux et plus vite, au service de l'économie, des marchandises et des salariés. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 4 du présent schéma.*

### Objectif 2.3 : Accroître le nombre de start-ups et les faire grandir

L'action de la Région et de ses partenaires en faveur des start-ups s'inscrit dans un continuum de l'accompagnement et du soutien : de la maturation de start-ups (cf. *orientation 2, objectif 2.1*), en passant par la sensibilisation du jeune public à l'entrepreneuriat innovant et l'incubation des start-ups (*orientation 2, objectif 2.3*), puis le soutien financier à leur création, amorçage et croissance via une offre d'instruments financiers dédiés (cf. *orientation 7*).

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :**

#### Action structurante

#### • Favoriser l'accueil, l'émergence et la croissance des start-ups

- **Développer et promouvoir des lieux dédiés à l'entrepreneuriat innovant**, publics ou privés, inscrits dans un écosystème d'innovation en lien avec les Universités et les grandes écoles ;
- Mettre en place un dispositif de veille permanente et **de détection des start-ups et jeunes pousses** ;
- **Appuyer la maturation et l'incubation de projets et d'entreprises innovantes**, dans le secteur marchand comme dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (innovation sociale) :
  - la Région entrera dans la gouvernance des start-ups et mettra en place un fonds de maturation régionale (bourse aux projets).
  - Elle appuiera et mettra en réseau les **incubateurs existants et à venir du Grand Est** (SEMIA, Incubateur Lorrain, Paddock, Technopôle de l'Aube, Rimbaud Tech,...), pour augmenter le nombre de start-ups et veiller à une démarche qualité.
  - L'industrie culturelle et créative constitue un vivier de création d'entreprises innovantes, liant nouvelles technologies et forte créativité.
- **Booster la création de start-ups** par l'amorçage et une plateforme de financement de prêts d'honneur aux montants significatifs;
- **Créer et soutenir des accélérateurs de start-ups**, au travers d'un programme d'accélérateur conduit en partenariat avec Bpifrance. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 3 du présent schéma.*
- **Mettre en réseau les French Tech du Grand Est**, afin d'appuyer les collaborations avec le réseau des Incubateurs régionaux labellisés et l'Agence régionale d'Innovation, et de diffuser les innovations numériques vers les secteurs d'activité traditionnels et l'industrie culturelle et créative (design, communication, mécénat,...), sur l'ensemble du territoire régional. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 6 du présent schéma.*
- **Mettre en relation les start-ups et les grands groupes** présents sur le territoire (open innovation), pour leur faciliter l'accès au premier client.

- **Sensibiliser à l'entrepreneuriat innovant** : développer l'information et la sensibilisation des publics notamment les étudiants et les femmes à l'entrepreneuriat (ex : AAP PEPITE), dont l'entrepreneuriat social.
- **Mettre en avant des modèles de projets innovants positifs** en termes d'impacts non financiers, en valorisant des mesures d'impacts co-construites avec les entreprises, les usagers et les collectivités, telles que les indicateurs de développement humain, de bilan social, sociétal et environnemental.

### 3.3 **Orientation 3** : Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est

#### **Pourquoi ?**

Au 2ème rang des régions françaises pour les exportations (derrière l'Île-de-France) le Grand Est contribue pour 12,2% à l'ensemble des échanges extérieurs de la France (soit 60 milliards d'euros d'exportations en 2015).

Ces performances demeurent néanmoins largement le fait de grandes entreprises à capitaux étrangers qui contribuent pour plus de la moitié aux exportations régionales du Grand Est, les PME ne réalisant que moins de 10% de ces exportations.

Les entreprises exportatrices emploient près de six fois plus de salariés que les autres. La taille des entreprises joue donc un rôle majeur pour accéder aux marchés internationaux, notamment par la mise en place de moyens humains dédiés et plus nombreux.

Or, de nombreuses PME du Grand Est peinent à croître et à atteindre une taille critique leur permettant de se développer par l'investissement de long terme, l'innovation et l'internationalisation. Cette situation est d'autant plus dommageable que les entreprises exportatrices sont généralement les plus performantes et créatrices d'emplois. En demeurant sous un certain seuil, les PME du Grand Est ne parviennent pas toujours à rester compétitives, notamment face aux ETI allemandes.

Il y a donc un intérêt réel à aider les PME à fort potentiel à grandir, afin qu'elles puissent renforcer leurs ressources humaines (management intermédiaire, équipe de R&D, équipe commerciale), leur capacité de production et in fine gagner en indépendance et conquérir de nouveaux marchés. Un accompagnement ciblé de ces PME, notamment par du conseil et de l'expertise, ainsi qu'un renforcement de la culture de l'international apparaissent comme des facteurs indispensables pour leur permettre de franchir un cap.

De plus, le Grand Est s'appuie sur plusieurs domaines d'excellence représentant un potentiel important à l'export et sur lesquelles l'intervention régionale pourrait s'orienter : sont concernées les industries agroalimentaires (dont les vins de Champagne et d'Alsace) qui réalisent 35% de leur activité à l'export, le Grand Est comptant pour 17% des exportations agroalimentaires nationales ; les industries automobiles, ferroviaires et aéronautiques qui concentrent une activité à forte valeur ajoutée et un réseau dense d'équipementiers et de sous-traitants à la recherche de nouveaux débouchés ; la filière santé au sens large (pharmacie, cosmétologie, dispositifs médicaux) en pleine croissance ; la décoration, l'ameublement et l'aménagement intérieur ; et enfin le machinisme agricole et viticole.

**En réponse, 3 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 3.**

### Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 3 :

Objectif 3.1 : Faire franchir un cap aux PME à fort potentiel de développement inscrites dans les secteurs prioritaires

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 2 actions structurantes suivantes :

#### Action structurante

- Lancer le programme accélérateur Grand Est

La Région, Bpifrance, la CCI Grand Est, le Réseau Entreprendre et les incubateurs régionaux ont décidé de lancer un programme d'accélération. Ce plan aura pour objectif de sourcer les start-ups, les PME à potentiel de croissance et les ETI, de sensibiliser, de former, d'accompagner ces entreprises dans une démarche de croissance grâce aux réseaux régionaux, et d'accélérer la croissance des entreprises à potentiel de croissance par des programmes sur-mesure, en fonction de leur degré de maturité.

#### Action structurante

- Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est

Ces fonds permettront de financer un large spectre d'entreprises (y compris des ETI) et de besoins (tickets adaptés aux situations d'entreprises). *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 7 du présent schéma.*

Objectif 3.2 : Accroître l'internationalisation des entreprises (start-ups, PME/PMI, ETI) du Grand Est

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

#### Action structurante

- Lancer GRAND EST EXPORT, l'accompagnement sur mesure des entreprises du Grand Est pour les doper à l'export

- Définir et mettre en place une offre globale d'accompagnement partenariale et sur-mesure ;
- Mettre à disposition des entreprises une offre de conseil et d'expertise plutôt que des aides directes ;
- Cette offre va du diagnostic amont sur la capacité de l'entreprise à se développer à l'export, jusqu'à des offres de conseil plus ciblées sur les besoins propres à un marché et à une zone cible (transfrontalier, Europe et Grand export) ;

- **Mettre en place un accompagnement spécifique pluriannuel pour le développement à l'international des filières à potentiel** (en orientant notamment l'offre de service des réseaux CCI et Business France vers les profils concernés) ;
- Mettre en place une offre de services plus appuyée en termes de conseil, de réponse à des appels à projets européens, voire d'accompagnement de projets individuels ou collectifs (sous forme d'AMI notamment) ;
- Soutenir les PME primo-exportatrices par un tutorat d'entreprises déjà implantées à l'étranger ;
- Développer des actions collectives de prospection à l'international (business développement dans les pays frontaliers, délégations d'entreprises dans les pays cibles, coaching, valorisation des entreprises d'excellence, mutualisation de ressources humaines...), et d'appui à un premier marché grand export ;
- Mettre en place un dispositif offensif partenarial de prospection dans les 4 pays limitrophes (en tenant compte de leurs spécificités) et à l'international s'appuyant sur les marchés porteurs selon une approche « clients » (délégations d'entreprises dans les pays cibles, promotion des savoir-faire et des écosystèmes en présence,...). *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 4 du présent schéma ;*
- Mettre en relation grandes entreprises/TPE/PME pour faire émerger de nouveaux projets.

- **Renforcer la culture de l'international auprès des entreprises pour une meilleure appréhension de leurs couples produits/marchés :**
- En identifiant, développant et partageant un message et des outils communs avec les différents réseaux à l'échelle du Grand Est (portail internet et application smartphone dédiés aux différents marchés étrangers ; offres de services ; partenaires de l'export sous la même bannière ...) ;
- En mobilisant les entrepreneurs du Grand Est pour faire émerger et animer un réseau de « mentors » du Grand Est à l'international (partage d'expériences et de connaissances des marchés internationaux notamment) ;
- En mettant à disposition l'outil régional de cartographie partenariale interactive des coopérations internationales (filiales d'entreprises du Grand Est installées à l'étranger, filiales étrangères installées dans la région, coopération transfrontalière, coopération en matière de recherche, accords universitaires ...).

### 3.4 **Orientation 4** : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)

#### **Pourquoi ?**

Avec ses quatre pays frontaliers au Nord et à l'Est, la région Grand Est dispose d'une localisation géographique attractive et développe, en particulier avec eux, des échanges de capitaux, de marchandises et de personnes très importants, particulièrement avec ses pays voisins.

Le Grand Est est tourné vers ses frontières : pour un actif se rendant en Île-de-France, près de neuf traversent quotidiennement la frontière vers les pays frontaliers. Au-delà de l'emploi, le fait transfrontalier revêt d'autres types de liens - universitaires, de recherche, culturels, économiques, etc. - qui ont engendré de nombreuses coopérations. Ainsi le Grand Est est une région modèle par le nombre de ses coopérations dans la sphère universitaire avec plus de 70 cursus franco-allemands recensés pour la rentrée 2015/2016.

Le Grand Est est également la 3ème région de France en termes d'accueil de projets d'investissements directs étrangers créateurs d'emploi (11% des projets en France) et se situe en bonne position notamment sur certains secteurs industriels à forte valeur ajoutée tels que la chimie / plasturgie, les biotechnologies / la pharmacie, l'automobile, l'aéronautique ainsi que les composants électroniques. Ces investissements portent notamment sur les activités de production (qui représentent 53% des projets), moins sur les projets de R&D, d'ingénierie ou de design. Au total, ce sont plus de 2 300 entreprises étrangères qui sont présentes dans la région, employant plus de 150 000 salariés.

Ce bilan particulièrement positif masque cependant des réalités qui peuvent pénaliser le développement économique de la région. Tout d'abord, le Grand Est reste tributaire, plus que d'autres régions, des investissements étrangers, et notamment allemands, créant ainsi une certaine dépendance de l'économie régionale.

Enfin, si la dynamique d'attractivité reste positive, la région n'attire pas suffisamment de sièges sociaux et de centres de décisions, fragilisant de fait la pérennité des sites industriels. Elle peine en outre à attirer et à fidéliser les centres de R&D et les talents. De manière générale, elle souffre d'un déficit d'image et de communication, ainsi que d'un manque de lobbying auprès des décideurs politiques des pays frontaliers. Elle gagnerait ainsi à mettre en place une véritable stratégie de marketing territorial, s'appuyant notamment sur ses filières stratégiques, les domaines d'innovation des S3 et ses écosystèmes d'innovation ainsi que sur sa politique touristique. Ce constat est d'ailleurs partagé par les entreprises<sup>7</sup> qui appellent de leurs vœux un renforcement de l'attractivité globale du Grand Est.

Ainsi la définition et la mise en œuvre d'une telle stratégie de marketing territorial auraient pour objectifs d'influencer favorablement l'image du territoire régional avec l'appui des acteurs ambassadeurs.

---

7. Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

Par ailleurs, les problématiques de développement de l'apprentissage et des échanges entreprises/écoles transfrontaliers, de reconnaissance de double qualification de part et d'autre des frontières, et de développement massif du trilinguisme professionnel sont des actions parallèles indispensables au territoire régional. Ces interventions de la Région en la matière se feront notamment dans le cadre du CPRDFOP.

**En réponse, 1 action structurante décline plus particulièrement l'orientation 4.**

#### **Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 4 :**

##### **Objectif 4.1 : Approfondir l'intégration transfrontalière de la Région Grand Est**

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :**

- **Bâtir une stratégie de lobbying européen à l'échelle transfrontalière** sur de grands sujets structurants (ex : ports, corridors, climat, énergie...), sur les filières structurantes ou en émergence de la région, ... ;
- **Proposer un appui aux entreprises en lien avec les territoires pour la construction de projets communs frontaliers à retombées économiques**, en actionnant le droit à l'expérimentation transfrontalière (zones d'activités mutualisées, plateformes logistiques, GPECT, projets touristiques, développement de solutions de travail à distance, espaces de co-working,... pour désengorger les flux frontaliers...);
- **Renforcer les liens transfrontaliers en matière de transfert de technologie et d'innovation** (*cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 2*) :
- Recenser, regrouper et soutenir des initiatives conjointes en matière de transfert de technologie et de recherche en cours (Campus européen, ...);
- Accompagner des projets de R&D collaboratifs, notamment en lien avec les programmes européens H2020 et COSME ;
- Ouvrir l'animation de filières aux territoires transfrontaliers et créer des synergies entre entreprises d'un même secteur (cluster automobile, silver économie, projet de cybersécurité avec la Sarre, projet de collaboration entre les filières image du Rhin Supérieur dans le cadre d'INTERREG et rencontres de coproduction transfrontalière...);
- Créer une agence de développement économique franco-allemande dédiée à l'Industrie du Futur dont la mission sera de diffuser les solutions des offreurs du Grand Est. Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 1, objectif 1 du présent schéma.

## Objectif 4.2 : Rendre le Grand Est et ses territoires attractifs

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

### Action structurante

- **Mettre en œuvre une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est**

Cette action mobilisera l'ensemble des partenaires relais. Le déploiement d'une stratégie proactive d'attractivité du Grand Est pourrait s'orienter prioritairement en direction de projets d'implantations/d'extensions de sites industriels et de centres de décision et de centres de R&D autour des domaines d'excellence structurants du Grand Est (filières existantes ou émergentes, marchés et activités d'excellence d'artisanat ou d'art), qu'il convient de mieux arrimer et positionner au sein de chaînes de valeur mondiales.

- **Créer des « task forces » régionales sur des thématiques cibles** (regroupant grands groupes, ETI, leaders d'opinion de la sphère académiques ou du transfert de technologie...), pour adopter une approche et un langage communs permettant de mieux vendre le territoire à l'extérieur et de faciliter l'accueil de candidats potentiels à l'implantation.
- **S'appuyer sur les expertises régionales et les outils structurants en matière d'innovation et de transfert de technologie** (grands équipements, plateformes technologiques, etc.) **pour nouer des collaborations internationales** (*cette action sera également mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 2*), sur la base du recensement des structures d'innovation dans les différentes régions et pays concernés, et de l'identification d'initiatives exemplaires afin de les reproduire.
- **Renforcer la visibilité des marques et des destinations touristiques du Grand Est en prenant en considération les marques des différents territoires** : implanter de nouvelles activités aux abords des hauts lieux d'attractivité touristiques régionaux en lien avec les 5 pôles touristiques (la Champagne, les Ardennes, la Lorraine, le Massif vosgien et l'Alsace) ; encourager la modernisation et la montée en gamme de l'offre d'hébergement ; accompagner les entreprises dans la mise en tourisme de leurs savoir-faire ; développer le tourisme d'affaires et mettre en œuvre un marketing économique de valorisation touristique dédié, en appui à l'attractivité des IDE, pour faire venir des groupes ou des cadres.
- **Proposer un appui pour renforcer le trilinguisme d'affaire** : recrutements de profils trilingues à la faveur d'un programme Export, formations en langues organisées par les CCI (projet inter/intra entreprises, stages d'immersion).
- **Cartographier les disponibilités foncières et immobilières** en lien avec le SRADDET, pour faciliter l'accès à un immobilier d'entreprises connecté, de qualité et écologique et à une offre de foncier stratégique et qualifié (dont certaines friches industrielles, foncier bien situé à proximité des sources d'approvisionnement énergétique ou en ressources, parcs logistiques avec embranchements fer route, raccordements THD, ...).

*Ces actions sont complémentaires des investissements nécessaires dans les infrastructures de communication : le déploiement du réseau THD sur l'ensemble du territoire prévu à l'horizon 2025 (SDTAN et Pacte de Ruralité), la modernisation des infrastructures de transport régionales (TER et mobilités durables alternatives) et internationales (aéroport), le déploiement de plateformes logistiques, ainsi que les orientations du Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT).*

**Objectif 4.3 : Attirer les investisseurs directs étrangers et les talents, faire venir et ancrer les entreprises sur le territoire**

**En s'appuyant sur la mise en œuvre de la stratégie de marketing territorial, l'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :**

- **Définir et mettre en place un dispositif offensif partenarial de prospection à l'international s'appuyant sur un réseau de correspondants export/relais d'affaire sur les marchés porteurs et frontaliers** (délégations d'entreprises dans les pays cibles, promotion des savoir-faire et des écosystèmes ...). *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 4, objectif 1 du présent schéma ;*
- **Attirer et accueillir des étudiants, docteurs, post-doctorants et chercheurs dans les établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche régionaux et les entreprises du Grand Est**, en prenant appui sur l'excellence de l'enseignement supérieur et du dispositif de transfert de technologie ;
- **Disposer d'outils de financement dédiés aux grandes entreprises** permettant d'accompagner au mieux leur implantation ou leur maintien dans un contexte de concurrence internationale forte
- **Mettre en place un suivi et une offre de conseil auprès des entreprises déjà implantées sur le territoire** (notamment à capitaux étrangers), afin de les ancrer dans la région ;
- **Favoriser l'émergence de projets d'excellence structurants** notamment ceux labellisés par les Pôles de compétitivité, **pour en faire des produits d'appel.**

3.5 **Orientation 5** : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations

### Pourquoi ?

La région Grand Est se caractérise par une grande diversité de territoires – des espaces ruraux composés de communes isolées, des zones rurales rattachées à des bourgs centres ou encore des zones périurbaines et urbaines qui concentrent une grande partie des activités économiques. Ces territoires présentent des dynamiques très contrastées, en termes de performance économique des entreprises, de création d'entreprises, d'innovations sociales et technologiques, d'emploi. Les territoires les plus faiblement peuplés sont souvent ceux qui connaissent également un déclin démographique important et un vieillissement de leur population.

Face à un risque de marginalisation croissante de ces territoires et à une concentration des activités économiques à forte valeur ajoutée dans les métropoles et agglomérations, la Région a un rôle important à jouer dans la préservation d'un équilibre territorial et d'un tissu économique de proximité. Son action doit pouvoir irriguer l'ensemble du territoire régional.

La région Grand Est possède aujourd'hui une économie de proximité riche qui nécessite d'être non seulement préservée mais également développée. En effet, le maintien d'une économie de proximité dynamique et innovante (commerces de détails, artisanat, entreprises de l'économie sociale et solidaire, entreprises agricoles favorisant les circuits courts, activités touristiques, ...) est essentiel pour permettre aux populations de vivre sur ces territoires et pour attirer de nouveaux habitants. L'économie de proximité est également un facteur de qualité du cadre de vie et d'attractivité du territoire.

Outre le tourisme, la production artisanale revêt une importance particulière dans le Grand Est, tant du point de vue historique qu'économique. Elle constitue un atout pour la région en matière de visibilité et d'attractivité. Le Grand Est est en effet reconnu nationalement et internationalement pour ses savoir-faire d'excellence en particulier dans les domaines de la cristallerie, du bois-ameublement-décoration, du textile et de la pierre. Si ce secteur est majoritairement constitué d'ateliers artisanaux, il s'appuie également sur un réseau de manufactures et d'établissements de taille importante (ETI) présents sur les marchés internationaux ainsi que sur des centres de formation répartis sur le territoire.

L'action régionale soutenue dans le cadre du SRDEII sous cette orientation s'inscrit de manière cohérente avec celles prévues dans le cadre du Pacte de Ruralité dont l'objectif est bien de favoriser le développement des ressources humaines, naturelles et économiques de tous les territoires ruraux du Grand Est et de créer les conditions de réussite des entreprises de ces territoires.

**En réponse, 5 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 5.**

## Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 5 :

Objectif 5.1 : Accroître le rayonnement des métropoles et des agglomérations au bénéfice de l'ensemble des territoires en s'appuyant sur les bons relais et complémentarités

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

:

### Action structurante

- **Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi**

- Contractualiser avec les métropoles, les EPCI et leurs groupements via les « Pactes Offensive Croissance Emploi » dans un esprit gagnant/gagnant : la Région souhaite promouvoir les alliances territoriales pour développer l'économie et l'emploi en identifiant les projets structurants d'entreprises ou au service des entreprises. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 6 du présent schéma ;*
- Le Pacte Offensive Croissance Emploi avec les EPCI vise à décliner les orientations du SRDEII à l'échelle la plus pertinente des territoires, et à convenir de la complémentarité des actions des EPCI en matière de développement économique au côté de la Région ;
- Cette contractualisation se veut réciproque, solidaire et complémentaire entre les territoires : articulation avec les territoires périurbains et ruraux, création de dynamiques de coopération inter-entreprises en liaison avec les EPCI et leur bassin d'activité, et renforcement des liens entre les territoires et les filières.

- **Prendre appui sur la spécificité et le rayonnement des métropoles**
- Le SRDEII du Grand Est s'appuie sur l'implication des métropoles du territoire. Il vise en particulier à conforter leur rôle de vitrine économique et de centre d'excellence pour l'innovation, y compris à l'international, tout en consolidant les écosystèmes territoriaux, eux-mêmes irrigués par les agglomérations véritables « locomotives » territoriales et régionales. Il s'agit de tenir compte de la spécificité des territoires du Grand Est, tout en construisant des solidarités gagnant-gagnant.
- Le Pacte Offensive Croissance Emploi avec les Métropoles valorise les fonctions économiques et supérieures des métropoles au service de l'ensemble des territoires et plus particulièrement sur leur valeur ajoutée en matière d'innovation ; faire des agglomérations des vitrines de l'économie de demain notamment pour les lieux catalyseurs d'innovation et d'esprit d'entreprendre.

***Les orientations applicables aux métropoles du Grand Est sont directement traitées dans le chapitre 4 du présent livret.***

**Objectif 5.2 : Dynamiser la création-reprise, le développement et la restructuration d'activités dans tous les territoires**

Les acteurs de l'économie de proximité dans le Grand Est, dont la culture (37 000 emplois environ) et le tourisme (près de 82 000 emplois) sont confrontés à certaines difficultés qui freinent leur développement et engagent leur pérennité. D'une part, la problématique de la transmission des entreprises notamment artisanales, dont le flux va tendre à croître du fait du vieillissement des dirigeants actuels ou encore le manque d'expertise financière au sein de certaines entreprises de l'ESS doivent être traités. D'autre part, la région Grand Est fait face à un taux de création d'entreprises inférieur à la moyenne nationale et à un taux de défaillance supérieur qui pénalisent le développement économique.

Un accompagnement plus complet et personnalisé à la création-reprise d'entreprises est également nécessaire compte tenu du faible taux de pérennité des entreprises dans le Grand Est (la moitié des entreprises créées disparaissent avant leurs 5 ans). La structuration, à l'échelle de la région, d'un réseau de tiers-lieux – qui sont autant d'espaces innovants où des citoyens et des entrepreneurs peuvent travailler, échanger, collaborer, expérimenter et créer ainsi des synergies – est à cet égard pertinente. De même, une meilleure intégration des pratiques numériques pour aborder le virage du digital, la prise en compte du développement durable et le développement d'une approche commerciale plus qualitative sont autant de conditions de la pérennité des acteurs de l'économie de proximité.

Il s'agit donc de **consolider et d'accentuer la dynamique entrepreneuriale tant en matière de création que de reprise d'entreprises**, dans le but de **créer et de pérenniser l'emploi et de maintenir l'activité économique sur les territoires**.

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :**

**Action structurante**

**• Etre offensif sur la création et la reprise d'entreprise**

- **Renforcer le réseau d'accompagnement à la création-reprise** par un dispositif Grand-Est d'accompagnement structuré qualitatif, visible et fluide pour les porteurs autour de trois phases clés :
  - l'accompagnement ante-crédation ;
  - l'accès aux financements bancaires ;
  - le renforcement du suivi post-crédation pour les TPE à potentiel et en particulier l'hébergement /test d'activité (pépinières Grand Est, l'Union des couveuses Grand-Est et des CAE, mise en réseau des tiers lieux de création en collectif).
- **Rendre lisible et accessible l'écosystème de la création-reprise via :**
  - une charte d'engagements Grand-Est ;
  - une animation de proximité en lien avec les agences territoriales de la Région et les EPCI;
  - un portail numérique de l'écosystème de la création-reprise d'entreprise.

- **Structurer la détection, la sensibilisation à la reprise** (y compris sous forme coopérative - CAE, Bourse émergence SCOP et SCIC), **la mise en relation cédants-repreneurs et le financement** des opérations facilitées par les outils d'ingénierie financière (prêts d'honneur, garantie et outils en fonds propres).
- **L'accompagnement à la création et à la transmission/reprise sera renforcé** et aura pour cibles l'ensemble des porteurs de projets, notamment les porteurs de projet des secteurs de l'artisanat et de l'ESS pour le développement d'entrepreneurs salariés et les groupements d'employeurs permettant la mutualisation des compétences.

*L'identification des besoins en compétences et en qualification des entreprises sera traitée dans le CPRDFOP en s'appuyant sur les observations des branches professionnelles, en mettant en place des GPEC(T). L'entrepreneuriat féminin et celui des jeunes sera encouragé.*

- **Consolider les démarches innovantes, expérimentales sur les territoires, qui contribuent au faire ensemble, à redonner vie à des territoires désindustrialisés**, notamment au travers de l'AMI « Initiatives territoriales » et des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) :
  - En soutenant à différentes étapes les porteurs d'initiatives, particulièrement au moment charnière de la structuration et en phase d'essaimage ;
  - En contribuant à créer un climat favorable aux passerelles entre les acteurs économiques, associatifs, publics et privés, porteurs d'activités, tels que les pôles territoriaux de coopération PTCE.
- **Accompagner dans le cadre d'un plan de restructuration financière et de développement les entreprises temporairement en tension de trésorerie mais structurelles saines ;**
- **Compléter le plan de financement lors de la reprise d'entreprises défaillantes.**

**Objectif 5.3 : Accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat, du commerce, et du tourisme**

Le soutien des acteurs de l'économie de proximité apparaît indispensable pour les aider à maintenir et à développer leurs activités, à s'adapter aux transitions digitale, écologique, énergétique et sociétale en cours, à innover et à expérimenter de nouveaux modes de fonctionnement et de modèles économiques.

Pour l'artisanat, un pacte régional dédié répond aux enjeux de compétitivité de ce secteur.

Les entreprises du Grand Est doivent pouvoir accéder à des programmes en faveur de l'appropriation du numérique et des technologies clés.

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 2 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :**

**Action structurante**

• **Lancer le pacte artisanat**

Ce plan se traduit par :

- une convention-cadre entre la Région Grand Est et la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat - CRMA Grand Est - pour favoriser la performance globale des entreprises, valoriser les savoir-faire et secteurs d'excellence et faciliter la reprise des entreprises artisanales ;
- un plan en faveur de l'artisanat de demain ;
- et une action de déploiement des outils numériques en faveur de la relation client

**Action structurante**

• **Lancer GRAND EST Digital, le plan de croissance numérique du Grand Est**

Les TPE et PME souffrent d'une sous-numérisation de leurs activités. Ce plan massif est destiné aux TPE et aux petites PME en particulier des secteurs de l'artisanat, du tourisme et du commerce. Il s'agit d'accompagner plus systématiquement l'appropriation des usages et l'intégration des outils numérique de base (low tech) dans les TPE et petites PME régionales, tout particulièrement en matière de gestion de la relation client, de paiement, de gestion de la ressource humaine, de présentation des offres et/ou de vente en ligne.

Cette action devra passer par une phase de recensement et d'identification préalables des besoins. *Elle sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 1 du présent schéma.*

- **Accompagner les entreprises artisanales, du commerce et du tourisme dans des démarches de labellisation et de certifications écologiques (écolabels) ou de qualité performance** (ex. : qualit'enr, NF environnement, écolabel européen...); et continuer à les sensibiliser à l'efficacité énergétique, à l'économie circulaire dans l'objectif de les rendre plus compétitives. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 1 objectif 3 du présent schéma.*
- **Accompagner à la montée en gamme des hébergements touristiques.** *Cette action sera mise en œuvre en lien avec le schéma régional de développement touristique (SRDT).*

**Objectif 5.4 : Faire de l'économie sociale et solidaire (ESS) un des piliers de développement des entreprises et des territoires, expérimenter et déployer des modèles économiques collaboratifs**

L'économie sociale et solidaire (ESS)<sup>8</sup> qui recense près de 200 000 salariés, soit un peu plus d'un salarié sur dix, ce qui place le Grand Est au sixième rang des régions de France métropolitaine pour le poids de l'ESS dans les effectifs salariés. Depuis 2008, l'ESS connaît d'ailleurs une croissance constante qui s'explique par la mise en place progressive, sur les trois anciens territoires régionaux, d'un écosystème favorable à son développement, à l'image des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) permettant à différents acteurs de se regrouper pour mutualiser des ressources et mieux coopérer. Le Grand Est compte aujourd'hui 129 sociétés coopératives et participatives rassemblant plus de 2 800 salariés et dégageant un chiffre d'affaires de 280 millions d'euros.

Sujet transversal au développement économique du Grand Est, l'ESS est évoquée dans l'ensemble des orientations et actions du présent schéma, en lien avec le schéma régional de l'ESS.

**Pour ce faire, l'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :**

#### Action structurante

#### • Coopérer pour Innover

- Encourager l'engagement des citoyens et des associations, par la valorisation de leurs actions et la montée en compétences des bénévoles ;
- Développer l'entrepreneuriat social et inventer des entreprises sociales répondant aux besoins spécifiques des territoires ;
- Soutenir et accompagner le développement d'entreprises sociales favorisant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi (insertion, entreprises adaptées), notamment celles inscrites dans des domaines d'activités émergents : valorisation des déchets, circuit court... ;
- Identifier, modéliser, accompagner, dupliquer les pépites des territoires en créant une dynamique d'ESSaimeurs ;
- Innover par des indicateurs sociaux, environnementaux, d'impact sociétal, notamment en s'appuyant sur des travaux universitaires ;
- Accompagner les démarches de coopération notamment en soutenant les projets d'alliances des territoires, les PTCE, la dynamique et la mise en réseau de tiers lieux ;
- Favoriser l'émergence de pôles territoriaux de l'ESS, en lien avec les territoires et la CRESSGE, dans une gouvernance partagée.

8. Source Centre de Documentation Economie Française <http://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire> : Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

- **Encourager l'Economie Sociale et Solidaire dans son rôle de maillage territorial** au travers des 11 800 associations employeurs et du 1 million de bénévoles, **de pourvoyeuse d'emplois non délocalisables, d'insertion par l'activité économique et de services à la population sur l'ensemble des territoires**, en réponse à des besoins concrets et à des enjeux de cohésion sociale d'autant plus prononcés que l'économie est devenue évolutive et fortement concurrentielle ;
- **Structurer le réseau des acteurs de l'ESS à l'échelle du Grand Est** (démarche d'animation régionale via la CRESS Grand Est des pôles territoriaux de l'ESS), **accompagner et professionnaliser les acteurs de terrain ;**
- **Sensibiliser aux modèles économiques alternatifs de l'ESS ;**
- **Mettre en relation et soutenir l'émergence de projets collaboratifs et de nouveaux modèles économiques entre acteurs de l'ESS** (acteurs en sous-traitance ou initiateurs de solutions innovantes notamment dans le domaine de l'économie circulaire ou des circuits courts) et **acteurs de l'économie marchande** (dans le cadre des PTCE, ou de la mise en œuvre du schéma régional des achats responsables, par exemple).

### 3.6 **Orientation 6** : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est

#### **Pourquoi ?**

Nombre d'entreprises du Grand Est reconnaissent la richesse de l'écosystème de soutien au développement économique mais déplorent la multiplicité des acteurs et des dispositifs ainsi que le manque de lisibilité de l'offre d'accompagnement. Plusieurs écueils sont évoqués fréquemment par les entreprises<sup>9</sup> :

- La difficulté pour les dirigeants d'entreprises d'identifier un interlocuteur stable au sein de la multitude d'acteurs et d'infrastructures intervenant dans le développement économique ;
- La complexité et le délai de la gestion administrative des demandes d'accompagnement et le manque d'informations disponibles en ligne ;
- Le manque d'accompagnement opérationnel et d'expertises pointues, notamment dans le domaine de l'innovation, de l'ingénierie financière, et de l'internationalisation ;
- Le nombre insuffisant d'initiatives visant à mettre en relation des entreprises entre elles (plateformes d'échange, salons, *speed dating*), les entreprises ayant en effet un fort besoin de se connaître et d'échanger sur leurs difficultés réciproques, sur les facteurs clés de succès à l'export, au développement, etc.

L'enjeu pour la région Grand Est est de parvenir à harmoniser, à structurer l'action des différents acteurs du développement économique et à rendre plus lisibles les nombreux dispositifs mis en place par chacun des trois anciens territoires régionaux.

**En réponse, 6 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 6.**

#### **Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 6 :**

##### **Objectif 6.1 : Affirmer la Région comme leader et facilitateur de l'action économique**

La Région Grand Est entend pleinement assumer sa responsabilité dans les champs du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, **en assurant la cohérence d'intervention des acteurs** (éviter les doublons, renforcer la lisibilité, favoriser la mise en réseau des acteurs), pour s'affirmer comme un leader de l'action économique pour une action publique coordonnée. Elle engage une **action prospective pour anticiper de façon la plus réactive possible les évolutions d'une économie mondialisée.**

---

<sup>9</sup> Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 3 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :

#### Action structurante

- **Mettre en place une nouvelle gouvernance économique et de l'innovation régionale partagée**

- Le G20 de l'économie régionale : une instance de pilotage publique et parapublique unifiée, constituée de représentants de la puissance publique, y compris ESS et acteurs de l'innovation ;
- Un Comité d'une centaine d'entreprises ambassadrices, dans un esprit de co-construction et de concertation ;
- Un comité de dialogue bancaire ;
- Un Big data du Grand Est pour suivre les évolutions et anticiper les mutations, en ciblant la prospective pour être collectivement plus réactifs.

#### Action structurante

- **Créer GRAND EST BIG DATA, l'outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est**

La Région entend fédérer l'ensemble des producteurs de données et d'analyses économiques sur le territoire pour mieux organiser la veille économique régionale (en incluant notamment de manière plus systématique des données de comparaison avec les 4 pays frontaliers, la veille sur les évolutions dans l'industrie ou sur les impacts de la numérisation en matière d'emploi), et partager les données et informations nécessaires à l'anticipation des mutations et à l'adaptation des politiques économiques.

La cartographie des disponibilités foncières permettra également de mieux coordonner les efforts en vue d'attirer des investissements étrangers.

Cette consolidation des données contribuera à la mise à disposition des acteurs d'un véritable outil d'aide à la décision. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 1 objectif 2. Il sera veillé à la complémentarité étroite avec le BIG DATA emploi-formation de « Performance Grand Est ».*

#### Action structurante

- **Mettre en place les « Pactes Offensive Croissance Emploi »** pour contractualiser avec les métropoles et les EPCI :

La Région souhaite promouvoir les alliances territoriales pour développer l'économie et l'emploi. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 5 du présent schéma (cf. fiche action dédiée).*

- **Améliorer la qualité du service public régional** : mettre en place des *process* d'instruction des dossiers efficaces et plus rapides, un contrôle qualité, un engagement sur la durée de traitement et la dématérialisation ;
- **Accompagner la montée en compétence pour faire du Grand Est la région de la qualité et de la performance des entreprises** :

- En développant les partenariats concernés (Etat, branches, ...) en lien avec les 8 Contrats d'objectifs territoriaux (COT) en cours ;
- En développant le système de formation par alternance, en lien avec le défi 2 de la priorité 3 du CPRDFOP ;
- En proposant des solutions innovantes de formation (notamment numériques, collaboratives, etc.) adaptées aux besoins des entreprises en lien avec le défi 5 de la priorité 3 du CPRDFOP ;
- En ouvrant aux partenaires de l'insertion par l'activité économique, en lien avec le défi 4 de la priorité 3 du CPRDFOP ;
- En lançant une démarche qualité performance des entreprises pour les TPE/PME avec l'Association nationale France qualité et performance ;
- En anticipant les mutations via le déploiement d'une « Ecole des métiers de demain » et/ou de formations innovantes et professionnalisantes sur les métiers du numérique.

**Objectif 6.2 : Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises (développement économique et innovation) à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement**

La Région s'appuie sur une nouvelle gouvernance économique avec la mise en place de douze agences territoriales implantées sur les bassins de vie et travaille à un renforcement et à une mutualisation des capacités d'ingénierie de projets dans tous les territoires.

Elle souhaite mettre en réseau tous les référents « développement économique » des territoires du Grand Est, afin de déployer **une action coordonnée, cohérente et lisible** des actions d'accompagnement, d'assurer une couverture territoriale homogène et professionnelle en matière d'accompagnement des entreprises ainsi qu'un **niveau de service harmonisé** sur l'ensemble du territoire. Les agences de développement économique ont un rôle à jouer. La Région appuiera ce partenariat avec ces structures.

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 3 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :**

#### Action structurante

- **Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional :**
  - **La Région devient l'animateur régional des réseaux territorialisés de référents économiques** organisés en *front office* (agences de développement économique, EPCI, ...), de financeurs (dont dialogue bancaire) et du réseau de l'innovation (incubateurs, accélérateurs, clubs des entrepreneurs innovants sur les territoires ...), en lien avec un *back office* d'experts référencés.
  - Elle veille avec ses 12 agences territoriales à la montée en compétence des agents de développement économique et à une homogénéisation des pratiques par le développement d'outils et d'informations partagés (Intranet régional, Charte des droits et de devoirs pour accéder à ce réseau...).
  - Parallèlement est créée une task-force agile « attractivité IDE Grand Est ».

La Région met également **en place un écosystème structuré, fédéré, agile et performant de l'innovation.**

## Action structurante

### • Structurer l'écosystème de l'innovation

- La Région crée avec ses partenaires **un environnement spécifiquement dédié à la création et à l'accompagnement des start-ups**. Elle appuie la mise en réseau d'incubateurs labellisés, des SATT et des *FrenchTech* qu'elle accompagne ;
  - La Région accompagne la **structuration de filières**, sur la base de « feuilles de route » élaborées par les acteurs **par domaines d'innovation prioritaires** issus des Stratégies régionales d'Innovation S3 et en lien avec les marchés-cible ;
  - La Région **favorise la mise en relation ou la mutualisation** entre acteurs (grappes/clusters, les pôles, CRT/Plateformes, les acteurs de l'entrepreneuriat étudiant...), autour de grandes thématiques à moteur d'innovation et de feuilles de route communes ;
  - La Région souhaite réunir l'ensemble de ces acteurs autour **d'une charte d'engagement de qualité et d'une marque régionale partagée : BIG EST - Business Innovation Grand Est** - avec l'ambition de faire rayonner l'écosystème, de le rendre plus attractif pour attirer l'implantation de centres de R&D privés, de centres publics de recherche, et de start-ups innovantes sur le territoire régional ;
  - Au service de cet écosystème, la Région met en place une **Agence Régionale d'Innovation (ARI)** qui fait l'objet d'une gouvernance partagée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est.
- La Région met en place une nouvelle **gouvernance régionale de l'innovation**, copilotée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est, en réunissant une fois par an le Comité Régional de l'Innovation, composé des acteurs de l'écosystème (incubateur, SATT, pôles, clusters, etc.)
  - **Mise en place de démonstrateurs** sur l'ensemble du territoire permettant la validation et la promotion des produits/process développés par les entreprises en Grand Est.

## Action structurante

### • Appuyer le partenariat avec les agences de développement économique

Il s'agit pour la Région de créer un réseau des agences de développement économique mues par les mêmes objectifs d'excellence vis-à-vis de leurs territoires respectifs sous l'angle, entre autres, du suivi d'entreprises ciblées, de l'animation de zones d'activités et/ou d'immobilier d'entreprise, de l'identification d'éléments de prospective économique, ou du suivi des projets structurants d'entreprise dans le cadre des Pactes Offensive Croissance Emploi.

Objectif 6.3 : Actionner la commande publique au service des acteurs et entreprises du territoire

La Région innove dans son mode de faire en recourant par exemple à la commande publique, qui constitue un outil précieux au service de l'économie régionale, pour soutenir les entreprises locales, favoriser l'innovation en testant de nouveaux produits et services.

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :**

**Action structurante**

- **Expérimenter pour devenir un territoire innovant : vers une commande publique innovante et la mise en place d'expérimentations « Grand'esteurs »**

- **Développer une démarche d'achat public innovante** dans l'optique de tester des premières innovations en accompagnant les acheteurs et les donneurs d'ordre dans la définition de leurs besoins et en mobilisant les règles de la commande publique permettant de promouvoir l'innovation ;
- **Mobiliser l'achat public pour favoriser le recours aux produits biosourcés**, principalement dans les marchés de travaux, par la formation ou l'information des acheteurs responsables de la définition des besoins (en lien avec la Stratégie bioéconomie pour la France) ;
- **Essaimer auprès de autres collectivités le Schéma régional de développement des achats socialement et écologiquement responsables** (clauses d'insertion et environnementales, RSE);
- **Faciliter l'accès des PME et des startups à la commande publique** grâce à des leviers tels que les labels ou certifications ;
- **Permettre aux collectivités de devenir « grand'esteurs » en testant des solutions et services innovants** proposés par des start-ups avant leur commercialisation effective.

- **Inciter à une adaptation réglementaire pour alléger certaines charges ou adapter les normes au titre du droit à l'expérimentation.**

### 3.7 **Orientation 7** : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes

#### **Pourquoi ?**

Les PME régionales sont confrontées à un problème de sous-capitalisation qui constitue un frein dans leur développement. L'accès à des fonds propres et quasi fonds propres est particulièrement problématique pour financer l'immatériel, l'amorçage et la première étape de commercialisation des start-ups innovantes, pour financer la reprise d'entreprises ou le développement des PME sur de gros tickets d'investissement supérieurs à 5 à 10 millions d'euros. En matière de crédit bancaire, la crise économique de 2008 et le resserrement de la réglementation bancaire (Bâle II) a conduit les acteurs bancaires à adopter des politiques de gestion de risque plus restrictives au détriment des entreprises, malgré la baisse des taux d'intérêt. Enfin, au cours des dernières années, la population du Grand Est, à l'instar de la population française, a largement privilégié l'épargne au détriment de la consommation, sans que cette épargne profite nécessairement au développement des entreprises régionales, les placements étant orientés largement sur des fonds obligataires.

A ces constats s'ajoute également le fait que les chefs d'entreprises sont encore peu accoutumés à des instruments de financement complexes, par rapport à la subvention ou aux prêts, voire parfois réticents à les mobiliser. Les entreprises considèrent bien souvent que le montage des dossiers (de subvention, de prêts, d'investissement) est trop compliqué et chronophage, et renoncent ainsi à certaines solutions de financement. Elles estiment également que dans de nombreux cas, le versement des subventions ou le déblocage des prêts sont décalés dans le temps par rapport à leurs besoins.

Les entreprises mettent également en lumière le manque de lisibilité de l'offre de financement publique et privée existante en raison de la multitude d'acteurs et de solutions disponibles. Dans ce paysage, il n'est pas toujours aisé pour une entreprise d'identifier le bon interlocuteur et de choisir la meilleure solution de financement en fonction de son cycle de vie.

Dans un souci de plus grande efficacité de l'action publique, la Région entend sortir de la logique du « tout subvention » et privilégier des formes d'intervention innovantes qui lui permettent d'agir en investisseur avisé de long terme, en collaboration avec les acteurs du financement, tout en s'assurant de l'effet-levier de son intervention sur le développement économique des entreprises.

**En réponse, 2 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 7.**

## Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 7 :

### Objectif 7.1 : Améliorer la lisibilité de l'offre de financement et en faciliter l'accès

La Région souhaite établir un dialogue approfondi avec les acteurs bancaires pour permettre aux PME d'emprunter à de bonnes conditions et faire du Grand Est une « place financière » régionale attractive pour les PME régionales, les porteurs de projets exogènes et les investisseurs.

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :**

#### Action structurante

- **Cibler les aides directes aux entreprises**

**Pour garantir une meilleure réactivité dans un monde évolutif fortement concurrentiel, il est nécessaire** de mettre en œuvre des aides publiques financières, complémentaires du financement bancaire

- **Il s'agit de cibler les aides directes régionales voire celles des EPCI volontaires** en les concentrant sur l'accompagnement de la prise de risque (notamment en matière d'innovation), l'augmentation de l'attractivité (aides à l'implantation, ...), la modernisation des filières prioritaires, et les enjeux de restructuration d'entreprises.
- **En parallèle seront prévues des aides au conseil sur mesure, encouragées des réponses partenariales** (via par exemple les appels à manifestation d'intérêt qui méritent d'être privilégiés).
- Il sera par ailleurs veillé à **mettre en synergie l'ensemble des sources de financement** (fonds structurels européens, PIA,...).
- Enfin, les **aides au foncier et à l'immobilier d'entreprises** relèvent spécifiquement des EPCI compétents selon la loi NOTRe. La Région pourra toutefois jouer un rôle à son niveau et aux côtés des EPCI quand il y a lieu, au travers des actions relevant d'établissements fonciers, de ses prises de participation dans des sociétés d'économie mixte ayant pour objet le portage de ces fonciers ou immobiliers, ou encore, au cas par cas, à travers des projets structurants identifiés dans les Pactes Offensive Croissance Emploi. Et ceci sous condition et au cas par cas, au regard des disponibilités réelles en foncier ou en immobilier à l'échelle d'un bassin cohérent, et également de l'existence ou non d'une offre privée susceptible d'investir.

- **Créer un pôle d'expertise financière de haut niveau**

- Créer un pôle d'experts mutualisés en Région, avec la mise en place d'une expertise unique de financement de l'économie au service des projets structurants et des entreprises, dont le financement participatif ;
- Développer un partenariat actif et responsable avec le monde bancaire sur le financement de l'économie (conférence bancaire), sur sa gestion de la prise de risque sur le développement économique et son rôle dans le financement.

- **Sensibiliser et accompagner les créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprises dans la mobilisation des outils de financement :**
  - Formation des dirigeants aux outils de financement (structuration de budgets prévisionnels, Business plan, *pitching*...);
  - Accompagnement à la recherche de fonds propres et interventions en fonds propres sur le haut de bilan ;
  - Faciliter la mise en relation des TPE / PME et des acteurs du financement ;
  - Favoriser l'ouverture des instruments de financement en fonds propres aux entreprises de l'ESS ; accompagner entre autres les entreprises culturelles à potentiel dans leur recherche de financement, favoriser leur mise en relation avec les acteurs clés, leur faciliter l'ouverture aux outils dédiés.

**Objectif 7.2 : Stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives (start-ups, PME, ETI)**

La Région travaille à la refonte de nouveaux instruments financiers et à la mobilisation de l'épargne régionale pour répondre à la sous-capitalisation des PME régionales.

Pour ce faire, la Région, en investisseur avisé de long terme et en collaboration avec les acteurs du financement, **met en place une offre d'ingénierie financière cohérente à l'échelle régionale** en apport de fonds propres, de quasi fonds propres, de garanties et de prêts à l'attention de PME en bonne santé, complémentaire des financements proposés par les marchés privé, en mesure de compenser les carences et défaillances de financement des entreprises régionales et de dynamiser l'économie et son moteur, l'innovation.

**L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :**

#### Action structurante

- **Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est**

- Cette offre de fonds couvrira l'amorçage, l'accélération, le développement, et sera en capacité de mobiliser de l'épargne populaire.
- Ces fonds auront la souplesse de couvrir un large spectre d'entreprises, y compris des ETI, et d'intervenir au plus près de leurs besoins.

- **En matière d'innovation, il sera créé un Prêt d'Honneur Innovation**, ainsi qu'un fonds d'amorçage dédié aux start-ups innovantes (phase de première commercialisation).

*Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 2 sur l'amorçage dédié aux start-ups.*

- **Promouvoir le financement participatif (*crowdfunding*)** et citoyen (impliquer dans le comité d'engagement des personnes-ressources ayant une sensibilité culturelle) ;
- **Amplifier l'épargne régionale solidaire**, notamment *via* des opérateurs de financements solidaires.

### 3.8 Synthèse des actions prioritaires structurantes du SRDEII Grand Est

<b>Orientation /objectif du SRDEII</b>	<b>Intitulé de la Fiche action</b>
<b>1.1</b>	<b>Accompagner les entreprises pour devenir des entreprises 4.0</b>
<b>1.1</b>	<b>Conforter et amplifier le plan régional en faveur de l'industrie du futur</b>
<b>1.1</b>	<b>Lancer le plan régional en faveur de l'artisanat de demain</b>
<b>1.1</b>	<b>Lancer le plan régional en faveur de la ferme du futur</b>
<b>1.2</b>	<b>Soutenir les filières stratégiques structurantes</b>
<b>1.2</b>	<b>Consolider les initiatives en faveur de la bioéconomie dans le cadre d'un plan régional</b>
<b>1.3</b>	<b>Soutenir les démarches de production et de consommation d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique</b>
<b>1.3</b>	<b>Soutenir et déployer l'écologie industrielle territoriale (EIT)</b>
<b>2 .2</b>	<b>Préparer l'intermodalité de demain et favoriser les mobilités durables innovantes</b>
<b>2.3</b>	<b>Favoriser l'accueil, l'émergence et la croissance des start-ups</b>
<b>3.1</b>	<b>Lancer le programme Accélérateur Grand Est</b>
<b>3.2</b>	<b>Lancer GRAND EST EXPORT, l'accompagnement sur mesure des entreprises du Grand Est pour les doper à l'export</b>
<b>4.2</b>	<b>Mettre en œuvre une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est</b>
<b>5.1</b>	<b>Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi</b>
<b>5.2</b>	<b>Etre offensif sur la création et la reprise d'entreprise</b>
<b>5.3</b>	<b>Lancer le Pacte artisanat</b>
<b>5.3</b>	<b>Lancer GRAND EST DIGITAL, le plan régional de croissance numérique du Grand Est</b>
<b>5.4.</b>	<b>Coopérer pour Innover</b>
<b>6.1.</b>	<b>Mettre en place une nouvelle gouvernance économique et de l'innovation régionale partagée</b>
<b>6.1</b>	<b>Créer GRAND EST BIG DATA, l'outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est</b>

<b>6.2</b>	<b>Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional</b>
<b>6.2</b>	<b>Structurer l'écosystème de l'innovation</b>
<b>6.2</b>	<b>Appuyer le partenariat avec les agences de développement économique</b>
<b>6.3</b>	<b>Expérimenter pour devenir un territoire innovant : vers une commande publique innovante et la mise en place d'expérimentations Grand'esteers</b>
<b>7.1</b>	<b>Cibler les aides directes aux entreprises</b>
<b>7.2</b>	<b>Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est</b>

## 4 Orientations applicables aux métropoles

---

Conformément à l'article L. 4251-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), « *le projet de schéma est élaboré par la région en concertation avec les métropoles, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre* ».

En vertu de l'instruction du 22 décembre 2015 en application de la loi NOTRe, « les métropoles exercent en principe leurs compétences en matière d'aides aux entreprises dans les mêmes conditions que les autres EPCI à fiscalité propre ».

Toutefois, contrairement aux autres EPCI à fiscalité propre, elles peuvent agir « sans intervention préalable de la Région dans deux domaines : verser des subventions à des organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises (article L. 15117 du CGCT) ; prendre des participations dans le capital de sociétés de capital investissement, de sociétés de financement régionales ou interrégionales, de sociétés d'économie mixte (nationales) et de sociétés ayant pour objet l'accélération du transfert de technologies (SATT) ».

Au-delà de ce cadre législatif et réglementaire, l'élaboration du SRDEII offre l'opportunité de renforcer les collaborations entre la Région et les métropoles au service de l'ensemble du territoire et du tissu économique régional. Les fonctions métropolitaines telles que la recherche et développement, l'innovation, l'enseignement supérieur et la formation constituent en effet des leviers de développement, de rayonnement et d'attractivité.

Ainsi, la Région Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg et la métropole du Grand Nancy ont engagé dans le cadre de l'élaboration du SRDEII un dialogue constructif de façon à articuler leurs actions.

Il s'en suivra également des échanges partenariaux avec Metz Métropole dont le nouveau statut de métropole entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, après la date d'adoption du SRDEII. A l'instar du travail réalisé sur Strasbourg et sur Nancy le SRDEII s'enrichira d'un document dédié aux orientations applicables sur le territoire de la Métropole de Metz.

### **4.1. Orientations applicables sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg**

#### **4.1.1. Préambule**

La stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation du Grand Est se veut une offensive économique co-construite et co-pilotée avec les acteurs du monde économique et les partenaires de la Région que sont notamment les métropoles :

- pour faire de l'industrie et de la bio-économie deux piliers du Grand Est à vocation de champions européens ;
- pour une économie territorialisée, solidaire et en réseau ;
- pour un financement de l'économie volontariste, fluidifié et innovant ;
- pour une compétitivité plus forte à l'international qui prenne appui sur une « géographie à 360 ° » au cœur de l'Europe et sur une dynamique partenariale transfrontalière sans équivalent.

Les objectifs convergents de la Région Grand Est et de l'Eurométropole de Strasbourg au service de l'ambition économique et synergique du Grand Est et de sa capitale en sont un gage de réussite.

Les deux collectivités entendent porter ensemble un message fort pour accompagner le développement économique et la création d'emploi, porter avec l'ensemble des partenaires une stratégie partagée et offensive de marketing territorial sur les atouts en matière d'attractivité économique, industriels et issus de la recherche, lancer un signal fort à la jeunesse entreprenante en mobilisant les compétences et l'engagement des hommes et des femmes entrepreneurs, faire de l'écosystème de l'innovation un exemple à l'échelle du Grand Est, et être un territoire pilote pour l'Economie sociale et solidaire.

**Les fiches actions du livret 2 du SRDEII seront déclinées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg conformément aux principes et priorités mentionnés dans ce volet métropolitain.**

*4.1.2. S'appuyer sur les convergences entre la stratégie métropolitaine et les orientations du SRDEII*

L'Eurométropole de Strasbourg s'est dotée en décembre 2015 d'un document stratégique – Strasbourg Eco 2030 – visant une nouvelle dynamique de création d'emplois, une réduction significative du niveau de chômage et un regain de son attractivité économique et affichant un objectif de création nette de l'ordre de 27 000 emplois à l'horizon 2030.

Cette stratégie est co-construite, partagée et mise en œuvre avec les acteurs du territoire ; la Région a contribué à son élaboration et participe à son comité de pilotage.

De la même manière, l'Eurométropole de Strasbourg a contribué par sa stratégie et par sa participation aux différentes instances de concertation à la définition des orientations du Schéma Régional de Développement économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg reconnaissent par le présent volet métropolitain la convergence de leurs orientations.

L'ambition du volet métropolitain du SRDEII est de renforcer les orientations régionales, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et en incitant à l'essaimage des savoir-faire d'excellence et des bonnes pratiques et à leurs mises en synergie. Ce rayonnement doit contribuer à créer, innover et expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour régénérer, diversifier et ancrer les activités économiques.

La convergence du SRDEII et de Strasbourg Eco 2030 s’articule dans le tableau suivant.

<b>Orientations SRDEII</b>	<b>Stratégies opérationnelles SE2030</b>
<p><b>1. Faire du Grand Est un des leaders européens de l’industrie du futur et de la bioéconomie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les liens entre l’industrie, l’artisanat de production et les services</li> <li>- Développer un quartier d’affaires</li> <li>- Développer une plate-forme de services à forte valeur ajoutée</li> <li>- Accompagner les entreprises traditionnelles dans leur transition numérique et écologique</li> </ul>
<p><b>2. Faire du Grand Est un territoire d’expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une filière santé de dimension internationale : les technologies médicales avec l’ambition de faire du site des hospices civils un lieu de référence</li> <li>- Favoriser le montage de projets collaboratifs</li> <li>- Créer de la valeur économique par l’innovation sociale et l’économie créative</li> <li>- Développer une offre de lieux d’impulsion et de réseaux</li> <li>- Promouvoir l’entrepreneuriat</li> </ul>
<p><b>3. Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et d’emploi du Grand Est</b></p>	<p>Favoriser l’émergence de startups</p>
<p><b>4. Faire du Grand Est une plaque tournante de l’économie transfrontalière, ainsi qu’une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des maillons à compléter dans les corridors ferroviaires européens</li> <li>- Le renforcement du Port autonome de Strasbourg</li> <li>- Une accélération des connexions aériennes à 360°</li> <li>- Travailler les maillons manquants pour un meilleur fonctionnement du réseau routier du transport de marchandises</li> <li>- Faire émerger le Campus européen</li> <li>- Développer des partenariats internationaux grâce à la dimension européenne de Strasbourg</li> <li>- Développer des services avancées utiles aux entreprises des 2 côtés de la frontière</li> <li>- Renforcer les partenariats avec l’Ortenau, notamment dans le domaine de l’emploi</li> <li>- Accompagner le déploiement d’infrastructures numériques</li> <li>- Renforcer le développement, la visibilité et l’animation des sites d’intérêt métropolitain: PAS, PII, QAI, Nextmed, Reichstett, ...</li> <li>- Coordonner les stratégies pour un développement de territoire homogène: immobilier tertiaire, urbanisme commercial, hôtels, zones d’activités, immobilier d’entreprises, infrastructures numériques</li> <li>- Marketing territorial de Strasbourg</li> <li>- Susciter des vocations, attirer et retenir des talents</li> </ul>

<p><b>5. Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une offre de solution pour accompagner l'industrie au-delà des frontières <i>stricto sensu</i> de l'Eurométropole dans l'innovation et les transitions</li> <li>- Moderniser les équipements dédiés à l'organisation de manifestations professionnelles (PMC, PEX) et favoriser l'accueil de manifestations professionnelles nationales ou internationales dans le tourisme d'affaires</li> <li>- Accompagner les lieux et les dynamiques de partage et d'expérimentation</li> <li>- Développer les mobilités innovantes</li> <li>- Développer l'agriculture périurbaine et les circuits courts</li> <li>- Soutenir l'ESS</li> <li>- Soutenir l'artisanat, les commerces de proximité et les services aux habitants</li> <li>- Maintenir Strasbourg dans les destinations phares du tourisme urbain</li> </ul>
<p><b>6. Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité et les partenariats au service de l'emploi, des compétences, des entreprises du Grand Est</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la connexion entre l'enseignement supérieur et les entreprises</li> <li>- Accompagner les entrepreneurs aux moments clés du cycle de vie des entreprises</li> <li>- Accompagner le développement de l'emploi au sein des filières d'avenir</li> <li>- Développer l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville</li> <li>- Développer des solutions d'activité ("working first") pour les personnes les plus éloignées de l'emploi</li> </ul>
<p><b>7. Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement grâce à des solutions de financement innovantes</b></p>	<p>Trouver des financements qui viennent soutenir la démarche collective</p>

**4.1.3. Réaffirmer les spécificités du territoire métropolitain et du rôle de l'Eurométropole de Strasbourg dans le Grand Est**

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles en 2014 et la loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République en 2015 ont conféré à la Région la responsabilité de la définition des orientations et des aides au développement économique et aux Métropoles un rôle accru et spécifique aux côtés de la Région et dans la détermination d’une stratégie de développement économique à l’échelon métropolitain.

Le SRDEII est l'occasion de reconnaître et de valoriser les atouts spécifiques de l'Eurométropole de Strasbourg croisés avec les filières et leurs écosystèmes, qui contribuent au développement économique régional :

- Sa responsabilité particulière d'entraînement, de rayonnement et de solidarité territoriale en raison de son statut de capitale régionale et européenne ainsi que d'Eurométropole
- Sa situation de « carrefour européen » : avec son port, sa gare TGV, son accessibilité aérienne, au croisement logistique de corridors européens qui connectent son système urbain régional au reste du monde, et au cœur de réseaux immatériels, avec la présence des institutions européennes, de l'Université et de laboratoires de recherche d'excellence mondiale, des entreprises intégrées dans la chaîne de valeur internationale, de l'Allemagne mitoyenne, etc., - autant de ressources bénéfiques pour l'ensemble de l'économie et du système urbain régional.
- Sa qualité de centre d'excellence en matière d'innovation : l'innovation est désormais déterminante dans la genèse de la valeur ajoutée dans l'économie mondiale. La métropole strasbourgeoise dispose d'atouts-clés à cette fin à faire valoir dans le cadre du SRDEII :
  - une Université et une recherche internationalement reconnues ;
  - l'émergence de secteurs d'avenir comme les technologies médicales ;
  - des pôles de compétitivité qui favorisent le développement de projets collaboratifs de recherche et de développement : ce sont des partenaires essentiels dans les stratégies sur les technologies médicales (Alsace Biovalley), les mobilités innovantes (Pôle véhicule du futur), tout comme la transition écologique (Fibres Energivie, Hydreos) ;
  - une très grande diversité des secteurs d'activités qui permet une fertilisation croisée favorable aux idées, aux expérimentations, à la créativité pour accompagner les mutations de l'économie ;
  - un bassin d'emploi aux métiers variés qui facilitent l'émergence de compétences pointues et recherchées ;
  - une « marque de fabrique » qui place « l'humain au centre » du projet de l'Eurométropole, avec la prise en compte des enjeux du développement durable comme leviers de développement, au travers de la concertation, de l'économie collaborative et de la lutte contre les inégalités.
- Son rôle dans la cohésion économique et sociale et dans la dynamique territoriale de projet à l'échelle non seulement de l'aire urbaine de Strasbourg, mais également aux échelles transfrontalières, du pôle métropolitain avec les agglomérations de Colmar et de Mulhouse et des coopérations de villes à villes.

Le projet économique de la métropole s'appuie sur les singularités de son territoire :

- Une métropole d'influence européenne et rhénane ;
- Une métropole pour le développement des services et d'une industrie à forte valeur ajoutée ;
- Une métropole de la connaissance, de la compétence et de la créativité ;
- Une métropole des proximités : la qualité de vie au cœur d'une smart city.

et sur les fondamentaux économiques :

- Emploi et compétences
- Entrepreneuriat
- Innovation et nouvelles économies
- Equipements et infrastructures

#### *4.1.4. Les principes du partenariat entre la Région et l'Eurométropole de Strasbourg*

Le volet métropolitain du SRDEII formalise l'engagement de long terme du binôme Région - Eurométropole de Strasbourg à considérer le développement économique comme une priorité et une responsabilité collective. L'objectif est d'activer toutes les énergies du territoire pour retrouver une dynamique de créations d'emplois.

La démarche Strasbourg Eco 2030 est le cadre privilégié et territorialisé de coopération avec la Région et ses partenaires à partir de la mise en œuvre d'un certain nombre de priorités collectives pleinement cohérentes avec le SRDEII et régulièrement évaluées.

Le SRDEII, les changements d'échelles et de niveau de coopération qu'il induit, constituent précisément l'occasion de conférer une valeur ajoutée à ces spécificités territoriales et de décliner des axes stratégiques du SRDEII pertinents pour ce territoire, dans le cadre présent du partenariat avec la Région Grand Est qui a fait l'objet de délibérations concordantes par les assemblées de la Région et de l'Eurométropole Métropole le 28 avril 2017.

Ce partenariat repose sur les principes suivants :

- identifier les stratégies convergentes et le renforcement des coopérations autour d'objectifs concrets de déclinaison des axes stratégiques du SRDEII, d'expérimentation et de projets structurants emblématiques ;
- encourager la co-animation quand il y a lieu d'une démarche ou d'un projet (pouvant être lié à un co-financement) ;
- une gouvernance partagée au travers du « G 20 » du SRDEII qui s'accompagnera d'ambassadeurs économiques, et, territorialement, du Comité Stratégique de Strasbourg Eco2030 ;
- ... ainsi qu'une gouvernance dédiée dans le champ plus spécifique de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS du Grand Est alimentée par des pôles territoriaux dont le futur Pôle territorial ESS de l'Eurométropole de Strasbourg);
- conventionner dans le cadre d'un document d'application, le « Pacte Offensive Croissance Emploi », dans lequel les actions seront détaillées par projet et les clefs de financement précisées.

Le présent volet métropolitain ne vaut pas promesse d'engagements financiers.

#### **4.1.5. Les déclinaisons opérationnelles du partenariat Région/ Eurométropole de Strasbourg**

La Région et l'Eurométropole conviennent d'œuvrer, dans un même souci de coordination, de complémentarité et d'efficacité, aux priorités suivantes :

##### **a. Partager les données et indicateurs pour assurer une veille économique commune au sein de l'outil Big Data Grand-Est**

La Région et l'Eurométropole échangent à intervalles réguliers sur les évolutions, mutations, signaux faibles et anticipations à une échelle y compris transfrontalière en lien avec l'OREF, l'INSEE, l'URSSAF, l'ADEUS, le SIGRS, la CCI etc.

##### **b. Renforcer les coopérations en matière :**

###### ✓ **visibilité à l'international de l'Eurométropole de Strasbourg et de maintien de son statut de capitale européenne**

par rapport aux autres métropoles et à « 360 degrés » avec Kehl et l'Eurodistrict *Ortenaukreis* : il s'agit en particulier d'engager deux actions propres à ce territoire bi- (voire tri-national dans le cadre du pôle métropolitain avec l'Allemagne et la Suisse) :

- dans le domaine du trilinguisme d'affaire ;
- des grands salons et événements (à raison d'1 à 2 événements par an co-promus) ;
- et des mobilités durables (fret et salariés) comme facteur de compétitivité économique et d'innovation, en s'appuyant sur la dynamique eurométropolitaine en matière de smart city que ce soit en matière de mobilités innovantes (plateforme de mobilité, stratégie kic mobility, rationalisation de la logistique portuaire et capillaire ...), de réseau numérique, et également d'usages (applications ...), en lien avec les laboratoires de recherche, le pôle véhicule du futur, des start-ups etc.

###### ✓ **structuration et essaimage de l'écosystème de l'innovation :**

- en capitalisant sur le rôle de **centre d'excellence en matière d'innovation** de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- en créant des **synergies interterritoriales** inter-métropoles (exemple de l'économie créative avec Nancy et Metz ou de la French Tech avec Colmar et Mulhouse au niveau du pôle métropolitain) ;
- se traduisant par une participation renforcée de l'Eurométropole de Strasbourg à la **gouvernance des acteurs de l'innovation** ;
- en renforçant la **dynamique French Tech Alsace**, à la fois dans l'amélioration des financements des startups et d'émergences, mais également au travers d'un lobbying ciblé afin d'asseoir la French Tech Alsace au niveau national et international, en particulier au travers du secrétariat national du réseau thématique Santé ;
- en développant des **partenariats internationaux** grâce à la dimension européenne de Strasbourg pour renforcer l'écosystème local d'innovation (Montréal, Boston, Berlin...)

Cette approche devra s'accompagner d'opérations ou d'actions spécifiques visant à faire profiter cette dynamique à l'ensemble du territoire, au travers, en particulier d'une plus grande mobilisation des entreprises hors Eurométropole comme partenaires des porteurs de projets collaboratifs, ou encore en favorisant l'incubation de startups issues de projets d'entreprises leaders du territoire hors Eurométropole (exemple de SOCOMEC, FM Logistics ...)

- ✓ **lobbying commun sur des dossiers stratégiques** auprès des instances nationales et des institutions européennes ;
- ✓ **déploiement de l'Industrie du Futur**, en assurant sur le territoire métropolitain une action concertée avec l'Eurométropole de Strasbourg : sensibilisation et détection de dossiers susceptibles de bénéficier du plan régional, en lien avec les équipes de la Région Grand Est.

**c. Diffuser les innovations dans les entreprises et le territoire, en s'appuyant en particulier sur l'écosystème de l'innovation et sur la dynamique d'économie sociale et solidaire pour conduire des projets collaboratifs**

- ✓ en accompagnant les **actions de sensibilisation** aux transitions numérique et écologique menées auprès des entreprises de secteurs traditionnels par des actions de mise en relation inter filière au travers d'événements ou par des dispositifs innovants favorisant l'émergence de nouvelles solutions (hackathon, startup week-end, tango & scan ...). L'ensemble de cette chaîne de valeur devra être accompagné d'un dispositif d'évaluation précis qui permettra de s'assurer de l'impact concret de ces actions sur l'émergence de projets du territoire ;
- ✓ en **s'appuyant sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir l'innovation sociale** (exemples : laboratoire des partenariats d'Alsace Active et projet Startup de Territoire) et sur les entreprises créatives pour générer de la valeur économique ;
- ✓ en **s'appuyant sur les projets collaboratifs** dédiés à l'emploi, à l'entrepreneuriat, et à l'innovation sociale, comme le Kaléidoscope et Couffignal pensés en complémentarité et en cohérence ;
- ✓ en affichant un **haut-lieu emblématique de l'entrepreneuriat innovant pour les jeunes entreprises** : la Région et l'Eurométropole de Strasbourg portent ensemble un message fort sur l'accueil des jeunes entrepreneurs, la création et la croissance des start-ups, l'accélération de projets matures (au moyen de leurs politiques jeunesse, des incubateurs, de dispositifs ...) ;
- ✓ en soutenant ensemble les démarches et événements favorisant l'apprentissage des entrepreneurs par leurs pairs et la densification des connexions entre les entrepreneurs et les opérateurs à leur service ;
- ✓ en répondant ensemble à des appels à projet (tels que l'AMI de l'AFE « Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles »).

#### **d. Proposer aux entreprises une offre territoriale d'accompagnement lisible, efficace et coordonnée**

Il s'agit de renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité et les partenariats au service de l'emploi, des compétences, des entreprises du Grand Est **au travers d'une déclinaison locale et d'un partenariat autour de l'offre de service territoriale** (en lien avec l'orientation 6 du SRDEII).

Les sujets retenus sont l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, l'accompagnement des PME à fort potentiel de croissance et l'accélération des start-ups et la transmission en lien avec les chambres consulaires seront précisés dans le Pacte Offensive Croissance Emploi.

Sur chacun de ces sujets, une méthode partagée est proposée et consiste en :

- l'animation de réseau d'acteurs, pour favoriser la fluidité et la transversalité, (temps de rencontre, formations communes, temps de présentation ...)
- un travail de promotion et de lisibilité de cette offre pour les publics cibles, en s'appuyant sur des outils numériques permettant à chaque acteur de s'informer et de se positionner en responsabilité ;
- une systématisation de l'évaluation de l'offre permettant son adaptation permanente.

La Région et l'Eurométropole de Strasbourg co-animent ainsi une offre de service territorial en réseau, en particulier en matière de création/reprise d'entreprises, avec l'objectif de réussir, la mise en place d'un réseau d'accompagnateurs identifiés, au professionnalisme reconnu (« *front office* »).

En appui, la Région et l'Eurométropole veillent à la montée en compétence du territoire. L'EMS a vocation à contribuer activement aux travaux conduits dans le cadre du CPRDFOP et du Comité Territorial des Compétences qui en découle.

La Région valorise avec l'Eurométropole de Strasbourg le travail commun dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité, avec l'appui de l'OREF Grand Est.

En matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec à la fois un travail sur les métiers en tension et sur les métiers de demain, les travaux produits dans le groupe GPEC pourront contribuer à nourrir l'élaboration du nouveau programme régional de formation. Ils favoriseront le partage d'expertise, le développement des compétences numériques et le déploiement de la clause environnementale et innovante dans les marchés publics.

#### **e. S'inscrire dans une dynamique transfrontalière renforcée**

La Région et l'Eurométropole de Strasbourg contribuent à faire du Grand Est une « plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE) » (en lien avec l'orientation 4 du SRDEII), au travers :

- d'une démarche spécifique en termes d'emploi qui s'appuie sur les programmes INTERREG tels que « Réussir sans frontière » et « Emploi à 360 » ;

- d'une offre de service sur-mesure lors d'opérations spécifiques de recrutement en nombre (exemple de Zalando), en prenant particulièrement en compte les enjeux de mobilité transfrontalière ;
- du développement sur l'Eurométropole des services avancés utiles aux entreprises des deux côtés de la frontière et de la valorisation de cette offre auprès d'entreprises et de porteurs de projets allemands (favoriser l'incubation de projets de startups allemandes, partage de la démarche d'écologie industrielle en lien avec l'orientation 1 du SRDEII...);
- de la recherche d'une harmonisation juridique et administrative des territoires transfrontaliers ;
- d'engagements sur la stratégie de coopération des ports rhénans en favorisant les partages d'information ;
- du soutien au projet de Campus Européen ;
- de la promotion de sites d'intérêt métropolitain à l'attention de la cible des investisseurs et des entreprises allemands ;
- du déploiement de la stratégie de dynamisation de l'écosystème d'innovation dans le domaine des mobilités dans un contexte franco-allemand et européen (Institut européen des mobilités, KIC, ISU).

#### ***4.1.6. Aides directes aux entreprises que l'EMS souhaite mettre en œuvre***

L'EMS souhaite mettre en œuvre des aides à l'attention des entreprises, notamment en faveur de l'innovation et de la transition numérique et énergétique. Celles-ci seront définies dans le cadre du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE), de même que les relations avec la Région concernant leur mise en œuvre (contractualisation).

## 4.2. Orientations applicables sur le territoire du Grand Nancy

### 4.2.1. Place et rôle de la Métropole du Grand Nancy au sein de la Région Grand Est

Comptant 12 312 établissements et 137 772 emplois<sup>10</sup>, le Grand Nancy est le premier territoire intercommunal de l'ancien territoire régional de Lorraine (16,3 % de l'emploi régional) en termes d'activité économique. 63 % des emplois relèvent du secteur privé (7 720 établissements employant 89 630 salariés). Enfin, le poids des cadres de fonctions métropolitaines est également caractéristique puisqu'il représente 10 % du total des emplois.

Le poids de **l'économie tertiaire** est substantiel dans la mesure où il représente 87 % des emplois et 85 % des établissements. Cette donnée caractérise le territoire de l'agglomération. Elle repose essentiellement sur le poids des services<sup>11</sup> (50 % de l'emploi), du commerce (37 %) et du secteur des administrations publiques, de la défense, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (13 %).

**L'économie présentielle**<sup>12</sup> représente, quant à elle, 75 % des emplois de l'agglomération. L'économie non présentielle a connu un recul en termes d'emplois au cours de la dernière décennie (32 % des emplois contre 37 % en 1999).

**L'industrie** représente quant à elle 8 920 emplois, soit 7,2 % de l'emploi de l'agglomération. Très diversifiée et sans identité marquée, elle comporte plusieurs fleurons tels que Fives Nordon, Novacarb, Eclatec, BASF, Best Foods ALSA, Saint-Hubert, CINI, Permali...

L'agglomération est un territoire propice pour **l'innovation**. Elle concentre 30 % des emplois de l'innovation (conception, recherche) de l'ancien territoire régional de Lorraine. De plus, 75% des publications scientifiques et techniques lorraines émanent de laboratoires situés au sein du Grand Nancy. Il s'agit donc d'un élément d'attractivité pour l'Université, mais également pour le territoire.

**Les secteurs matériaux-procédés-énergie, technologies de l'information, et de la communication et santé**, caractérisés par des capacités de recherche et de développement importantes, sont stratégiques pour le territoire.

Le Grand Nancy est **le deuxième pôle universitaire du Grand Est** avec 47 000 étudiants et plus de 4 000 enseignants chercheurs. Les effectifs étudiants sont en augmentation régulière depuis deux années. A ce titre, la présence de formations innovantes, notamment celles des nombreuses écoles d'ingénieurs, de l'école de management et des écoles nationales d'architecture et d'art et de design constitue un atout.

---

<sup>10</sup> Données INSEE issues de « Chiffres clés : EPCI de la Communauté urbaine du Grand Nancy »

<sup>11</sup> Transport, hébergement et restauration ; informatique et communication, activités financières et assurance ; activités immobilières ; activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien et autres activités de services

<sup>12</sup> Economie présentielle définie ici comme regroupant tous les services dont ont besoin les grands nancéiens pour se nourrir, se vêtir, se divertir, entretenir leur habitat

De même, les ressources scientifiques, technologiques et en recherche clinique, pour certaines uniques en Europe, voire au monde, sont des bases fortes pour un développement partagé avec les entreprises. Les actions entreprises pour amplifier la valorisation économique de la recherche, favoriser l'entrepreneuriat et le repreneuriat étudiant doivent être confortées et poursuivies. Enfin, les efforts engagés pour contribuer à l'innovation des entreprises, élargir les partenariats industriels et attirer des laboratoires privés doivent également être poursuivis et déployés dans le cadre d'une stratégie partagée avec les partenaires des territoires.

La Métropole Grand Nancéenne possède une place spécifique au sein de l'écosystème économique régional du Grand Est. En effet :

- **Au sein du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain, conurbation de plus de 1,2 millions d'habitants**, la Métropole contribue par son poids et son organisation économique, au maillage territorial et à un équilibre régional entre à l'Est, la Métropole de Strasbourg et le pôle métropolitain alsacien, et à l'Ouest, Reims et les autres agglomérations de Champagne-Ardenne. Ces trois espaces qui constituent des « portes d'entrée » sur le Grand Est et participent à son attractivité.
- **Au sein du Sud Meurthe-et-Moselle et du Sud Lorraine**, la Métropole contribue à l'attraction et au rayonnement de ces espaces territoriaux par la mise à disposition de fonctions métropolitaines à valoriser auprès des entreprises du Grand Est : prestations intellectuelles (tertiaire supérieur péri industriel), capacités de conception et de recherche – développement et innovation, formation, commerce interentreprises, culture et loisirs...
- Si elle est caractérisée par une faible présence de l'industrie, elle dispose de tous les atouts pour inverser cette tendance, notamment **au sein de l'espace constitué de son Aire Urbaine**, qui comporte de nombreuses entreprises industrielles performantes (Solvay, Delipapier, Novacarb, Dupont Médical, ...) et de renommée mondiale (PAM Saint Gobain, Daum, Baccarat) et ainsi s'inscrire dans une réelle dynamique de « réindustrialisation ».

#### *4.2.2. Convergence de la stratégie métropolitaine et des orientations du SRDEII*

La Métropole du Grand Nancy a adopté sa stratégie de développement économique le 18 décembre 2015. Au travers de cette dernière, elle affiche l'ambition de s'affirmer en tant que **Métropole entrepreneurante, innovante, compétitive et solidaire**.

- **Entrepreneurante**, en facilitant et en valorisant les initiatives entrepreneuriales et la prise de risque notamment par des dispositifs d'accompagnement accessibles, flexibles et performants ;
- **Innovante**, en stimulant et en favorisant l'innovation, y compris dans le cadre de ses politiques publiques et de ses projets ;
- **Compétitive**, en renforçant son rayonnement et son attractivité ;
- **Solidaire**, en veillant à un développement équilibré de son territoire, en favorisant l'insertion et en contribuant à la cohésion sociale par une économie dynamique.

Elle a fait le choix de décliner son action autour de quatre priorités stratégiques :

- **Axe 1 : Développer un écosystème propice pour les entreprises**
  - Une Métropole favorisant la création d'entreprises
  - Une Métropole facilitant l'implantation et le développement d'entreprises
- **Axe 2 : Développer et valoriser les filières stratégiques du territoire**
  - Conforter les secteurs d'activités historiques et accompagner leur mutation : commerce/logistique, banque/finance/droit, construction et tourisme d'affaires
  - Initier et accompagne la structuration de filières d'avenir à fort potentiel : matériaux, procédés et énergie ; économie numérique ; santé/ingénierie de la santé ; et les industries créatives et cultures
- **Axe 3 : Favoriser l'innovation**
- **Axe 4 : Développer et conforter les réseaux d'entreprises**

Le tableau ci-dessous présente la mise en cohérence des axes stratégiques de la stratégie métropolitaine ainsi que de ces grands projets, au regard des orientations du SRDEII de la Région Grand Est.

<b>Orientations du SRDEII</b> (adoptées par le Conseil Régional les 15 et 16 décembre 2016)	<b>Axes stratégiques de la stratégie métropolitaine de développement économique</b> (adoptés par le Grand Nancy le 18 décembre 2015)	<b>Projets du Grand Nancy issus de la stratégie métropolitaine de développement économique</b> (complétés dans le cadre de la contribution au SRDEII du Grand Nancy et adoptés le 9 décembre 2016)
<b>Orientation 1 – Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bio-économie</b>	Axe 2 : développer et valoriser les filières stratégiques du territoire	Structurer l'animation des filières et clusters (amorçage de l'animation et soutien aux projets collaboratifs)  Accompagner la transition énergétique et numérique des entreprises
<b>Orientation 2 – Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance</b>	Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises  Axe 3 : favoriser l'innovation	Développer les services d'accompagnement spécifiques (accélérateur, hôtel à projets dédiés à la santé)  Mettre en œuvre le plan d'actions LORnTECH (y compris thématiques Fintech et IoT manufacturing)  Mettre en place et animer un club de l'innovation  Refonder le Technopôle et créer une SEM de Technopôle et structurer le système local d'innovation  Organiser un processus/dispositif d'expérimentation au sein du territoire pour faciliter et accompagner l'innovation  Développer les équipements de R&D

		Valoriser l'offre des laboratoires, plateformes technologiques et de R&D, centres de ressources au service du développement des entreprises de la région Développer le potentiel de créativité dans le cadre de la Villa ARTEM
<b>Orientation 3 – Accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est</b>	Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises  Axe 4 : développer et conforter les réseaux territoriaux d'entreprises	Développer le bureau d'accueil des entreprises  Adapter les dispositifs d'aide  Animer et valoriser les réseaux territoriaux d'entreprises  Développer les projets mutualisés entre ATP <sup>13</sup> (association- territoire – projet)  Conforter l'accompagnement financier des ATP et les moyens mutualisés d'animation
<b>Orientation 4 – Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers</b>	Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial
<b>Orientation 5 – Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</b>	Axe 1 : une Métropole favorisant la création d'entreprise  Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises	Inciter et accompagner la création d'entreprises et d'activités dans les quartiers politique de la ville  Articuler l'offre de services à la création d'entreprise (plateforme d'accompagnement)  Développer une action partenariale en matière de reprise d'entreprises  Définir un programme de requalification des zones d'activité  Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement commercial

<sup>13</sup> La démarche ATP (1 Association, 1 Territoire, 1 Projet) conduite avec la Métropole du Grand Nancy vise à favoriser le dialogue entre collectivités et entreprises d'une zone d'activité.

<b>Orientation 6 – Renforcer l’efficacité, la responsabilité, la proximité de l’action publique et des partenariats, au service de l’emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est</b>	Axe 1 : une Métropole favorisant la création d’entreprise  Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises	Développer le bureau d’accueil des entreprises  Conforter les missions de la Maison de l’Emploi (plateforme territoriale RH et compétences)  Mettre en place une agence de développement économique métropolitaine
<b>Orientation 7 – Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes</b>	Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises	Adapter les dispositifs d’aide  Adapter les outils de financement de l’amorçage et de l’accélération

**L’ensemble des axes de la stratégie métropolitaine s’inscrit sans conteste au sein des priorités économiques régionales et des orientations stratégiques du SRDEII du Grand Est.**

#### *4.2.3. Principes du partenariat entre la Région et la Métropole du Grand Nancy*

Les lois MAPTAM (modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 et NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 ont confié à la Métropole un rôle accru en matière de développement économique.

Ainsi, contrairement aux autres EPCI, la Métropole peut notamment, sans qu’une intervention préalable de la Région ne soit nécessaire, verser des subventions à des organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d’entreprise (article L. 15117 du CGCT) ; prendre des participations dans le capital de sociétés de capital investissement, de sociétés de financement interrégionales ou propres à chaque région, de sociétés d’économie mixte et de sociétés ayant pour objet l’accélération du transfert de technologies.

Enfin, la loi prévoit également que les orientations du SRDEII concernant le territoire de la Métropole doivent être élaborées et adoptées conjointement avec la Région. Par cette disposition, la loi a affirmé la complémentarité du couple Région / Métropole.

De par la loi, le volet métropolitain du SRDEII constitue l’opportunité d’affirmer le rôle et l’implication de la Métropole du Grand Nancy en matière de développement et d’attractivité économiques. A ce titre la Métropole a transmis sa **contribution au SRDEII à la Région Grand Est le 9 décembre 2016**. Cette dernière a été élaborée à partir de la stratégie de développement économique de la Métropole.

Sur cette base, la Région Grand Est et la Métropole du Grand Nancy conviennent de collaborer sur le long terme pour renforcer les fondamentaux économiques du territoire métropolitain et de son aire urbaine au service de l'économie régionale. Après avoir constaté la convergence des orientations stratégiques, le présent volet métropolitain du SRDEII définit le cadre de ce partenariat qui repose sur les principes suivants :

- Une coopération renforcée autour des orientations stratégiques du SRDEII qui nécessitent une déclinaison spécifique sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy ;
- Une animation commune de démarches et actions s'inscrivant dans ces orientations et de projets susceptibles de faire l'objet d'un co-financement ;
- L'application d'un principe de complémentarité et de proximité lorsque l'efficacité de l'action ou de la démarche initiée le recommande, dans le cadre du partenariat ;
- Une gouvernance renouvelée et partagée ;
- La co-construction d'un « Pacte Offensive Croissance » entre la Région et la Métropole visant à décliner de façon opérationnelle le présent volet et les actions et projets en découlant, y compris leur clef de financement le cas échéant.

Il est par ailleurs précisé que le présent volet métropolitain, qui constitue un cadre stratégique partagé ne vaut pas promesse ou engagement financiers.

#### *4.2.4. Les orientations stratégiques objet d'une déclinaison spécifique dans le cadre du partenariat entre la Région Grand Est et la Métropole du Grand Nancy*

Après avoir constaté la convergence des orientations stratégiques du SRDEII et de la stratégie de développement économique de la Métropole, il est entendu que les enjeux du territoire métropolitain et de son écosystème imposent d'identifier les axes nécessitant une déclinaison spécifique.

Ainsi, au travers du volet métropolitain la Région et la Métropole conviennent que les priorités suivantes feront l'objet d'une synergie d'action approfondie :

#### **Priorité 1 : organiser et co-animer une veille économique commune au sein de l'outil Big Data Grand Est**

L'engagement et l'adaptation des actions en matière de développement économique imposent une capacité de réaction en corrélation avec les cycles économiques et la vie des entreprises. Il importe donc de placer la Région et la Métropole en situation d'anticipation offensive ou défensive par l'organisation d'une veille économique continue.

La Région et la Métropole échangeront dans le cadre d'une périodicité adaptée sur les indicateurs, signaux, évolutions et mutations susceptibles d'impacter le territoire, une filière, un domaine technologique clé, ...

A cette fin, la Région et la Métropole pourront s'appuyer sur les observatoires, données statistiques et savoir-faire de l'OREF, de l'INSEE, de l'URSSAF, du réseau de CCI, de l'agence de développement économique métropolitaine Scalen (ex ADUAN), ... Le cas échéant, la Région et la Métropole conviennent de pouvoir commander la réalisation d'études spécifiques.

## **Priorité 2 : favoriser la compétitivité des entreprises par l'innovation**

L'innovation est la source majeure de compétitivité des entreprises quelle que soit leur taille. Cet enjeu est par ailleurs essentiel pour les PME et TPE qui sont rarement structurées pour engager des programmes d'innovation. Enfin, l'innovation est devenue la base essentielle de la capacité d'expansion de l'appareil industriel. Il s'agit donc d'un levier incontournable pour engager une action visant à réindustrialiser l'économie régionale. De part ses fonctions métropolitaines, le Grand Nancy doit avoir un effet d'entraînement. A ce titre, la Région définira avec la Métropole les modalités de leur contractualisation dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Métropolitain d'Innovation Etat Métropole dont le champ d'application porte sur « l'écosystème d'innovation par l'ingénierie systémique »

La Région et la Métropole du Grand Nancy conviennent d'agir conjointement en vue de :

- favoriser le renforcement des domaines d'excellence scientifique et technologique permettant au territoire d'assumer ses fonctions métropolitaines de formation, recherche, innovation et transfert de technologie (matériaux-procédés-énergie, technologies de l'information et de la communication, santé-ingénierie de la santé, art technologie et management) ;
- maintenir l'effort d'équipement des laboratoires, plateformes, centres de ressources et de renforcement des équipes de recherche ;
- structurer et densifier l'écosystème d'innovation métropolitain, en synergie avec l'écosystème régional, en privilégiant une animation de proximité de cet écosystème et une ingénierie de l'innovation à même d'apporter une réponse adaptée aux enjeux locaux et de décupler l'émergence de jeunes entreprises innovantes (au sein d'espaces favorisant la créativité par exemple) et de projets d'innovation, notamment collaboratifs. Cette collaboration pourra se concrétiser en particulier dans le cadre de la démarche de refondation du Technopôle Henri Poincaré, en lien avec l'ensemble des outils du Conseil Régional ;
- déployer un dispositif et un processus (ingénierie et financement) favorisant l'expérimentation ;
- conforter le projet LORnTECH et la métropole French Tech en favorisant le déploiement de l'offre de services adossée visant en particulier à faciliter l'émergence et l'accélération de start-ups et à accompagner la densification de l'écosystème de la Fintech et de l'IoT manufacturing ;
- collaborer activement à l'élaboration et à la promotion de projets constitués sur la Métropole, et contribuant à renforcer l'écosystème régional, dans le cadre de réponses à des appels à projets et à manifestation d'intérêts nationaux et européens tels que le PIA 3.

## **Priorité 3 : structurer et développer filières**

La Région et la Métropole du Grand Nancy entendent faire converger leurs actions pour structurer et développer des filières compétitives tant à l'échelle nationale qu'internationale. Ainsi, la Région Grand Est initiera des démarches (animation, coordination, mise en place de dispositifs spécifiques d'accompagnement et de financement) visant à consolider et structurer les socles économiques du Grand Est que sont la bioéconomie et l'industrie, et se coordonnera avec la Métropole du Grand Nancy dans ce cadre pour assurer :

- l'animation des composantes locales des filières d'intérêt régional (Santé-ingénierie de la santé, numérique, matériaux-procédés-énergie, industrie culturelle et créative) ;

---

SRDEII Région Grand Est

- le développement des domaines d'activité stratégiques que constituent en particulier la cybersécurité et le secteur banque-finances (intégrant la Fintech) dans la perspective d'en faire des filières d'intérêt régional ;
- de l'intégration des composantes universitaires et de recherche et des entreprises du territoire pouvant prendre une part active au développement de la bioéconomie.

#### **Priorité 4 : renforcer la performance du tissu économique**

La Région et la Métropole mobiliseront conjointement leurs moyens financiers et opérationnels pour contribuer à ce renforcement. Il s'agira en particulier de définir les modalités de déploiement des dispositifs régionaux sur le territoire métropolitain (industrie du futur, croissance et transition numérique des entreprises, croissance des PME, internationalisation des entreprises...) et des modalités d'intervention de la Métropole (portage de la détection des entreprises en lien avec les services de la Région, capacité de co-financement lorsque celui-ci présentera un intérêt particulier et engendrera un effet de levier,...).

#### **Priorité 5 : promouvoir et développer l'entrepreneuriat**

La Région et la Métropole partagent l'importance de mettre en place une organisation partenariale nouvelle au service de la création et de la reprise d'entreprise en impliquant l'ensemble des acteurs. Cette offre se doit d'être plus lisible, accessible et d'intégrer le développement de nouvelles modalités d'accompagnement (couveuses, coopératives d'activités, living labs, accélérateurs.) et d'hébergement.

En effet, la Région Grand Est se voit déléguer la gestion du dispositif NACRE par l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, pour une coordination à l'échelon régional. Celle-ci tiendra compte des spécificités territoriales et de la compétence la Métropole qui, en concertation avec la Région, organisera et animera au sein de son territoire une offre de services et immobilière et un parcours immobilier complet dédié aux entrepreneurs. La Région mobilisera ses financements en la matière en tenant compte de cette organisation.

Une action spécifique dédiée à la reprise d'entreprises est également prévue à l'échelle régionale dans le cadre du présent schéma.

#### **Priorité 6 : développer les compétences et l'emploi**

Le développement et l'adaptation des compétences constituent des leviers importants pour les entreprises. Les questions liées à la formation et au développement des compétences feront l'objet de l'élaboration d'une stratégie dédiée dans le cadre du futur CPRDFOP, à laquelle la Métropole du Grand Nancy sera pleinement associée.

Toutefois, la Région et la Métropole entendent collaborer dans le cadre d'une coordination territoriale renforcée, en lien avec les services de l'Etat, notamment dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP). Celui-ci s'appuiera sur la mise en œuvre de démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale et de la mise en place d'une plateforme Ressources Humaines.

#### **Priorité 7 : organiser une ingénierie du développement**

Au regard des orientations stratégiques du SRDEII, la Région Grand Est et la Métropole du Grand Nancy entendent compléter leurs moyens d'intervention en matière de développement économique par le déploiement d'une capacité d'ingénierie au service des territoires et des entreprises.

Cette capacité d'ingénierie sera développée conjointement par la métropole et la région, dans le cadre de leurs outils propres et notamment de l'agence de développement économique Scalen, dans un premier temps, au sein de son territoire, et dans la perspective en cours d'une mutualisation à l'échelle du Sud Meurthe et Moselle. Elle sera constituée de façon à être complémentaire avec l'action et les moyens que la Région envisage de mettre en place en matière d'attractivité et de prospection de projets.

Cette agence de développement économique, portée par l'association Scalen (ex ADUAN), contribuera également activement à la structuration d'une plateforme de compétences et de moyens à l'échelle du Sud Lorraine en étroite synergie politique et technique avec les collectivités territoriales concernées et le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain.

#### *4.2.5. Aides directes aux entreprises que le Grand Nancy souhaite mettre en œuvre*

Le Grand Nancy envisage de mettre en œuvre des aides aux entreprises, notamment en faveur de l'amorçage, l'innovation et de la transition numérique et énergétique. Celles-ci seront définies dans le cadre du Pacte Offensive Croissance Emploi ainsi que les relations avec la Région concernant leur mise en œuvre.

#### *4.2.6. Mise en place d'une gouvernance renouvelée et partagée de l'action économique*

La Région Grand Est entend pleinement assumer sa responsabilité dans les champs du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, en assurant la cohérence d'intervention des acteurs (éviter les doublons, renforcer la lisibilité), pour s'affirmer comme un leader de l'action économique et ainsi « faire région » en mettant tous les acteurs en réseau afin de créer une véritable synergie.

Pour ce faire, la Région compte s'appuyer sur une nouvelle gouvernance économique avec la mise en place de douze agences territoriales implantées sur les bassins de vie et travaille à un renforcement et à une mutualisation des capacités d'ingénierie de projets dans tous les territoires.

Elle entend ainsi mettre en place nouvelles instances de gouvernance : G20 de l'économie régionale, Conseil des entreprises (conseil des 100).

Elle sollicite également la Métropole du Grand Nancy, partenaire incontournable, pour contribuer aux grands projets économiques régionaux. La concomitance des démarches stratégiques initiées par la Métropole et la Région offre en effet l'opportunité de poser les fondements d'une gouvernance renouvelée de l'action économique.

Du côté du Grand Nancy, la mise en place d'un Conseil Métropolitain de l'Economie, rassemblera les principaux acteurs compétents (Métropole, établissements consulaires, Université de Lorraine...), en lien avec les partenaires publiques de l'aire métropolitaine. Ainsi, il concrétisera une démarche partenariale devenue indispensable dans la cadre du projet métropolitain. La Région, à travers ses élus et ses équipes implantées dans l'agence territoriale sont conviés à y tenir place.

**Les modalités d'intervention quant à la déclinaison opérationnelle ainsi qu'à la gouvernance partagée de l'action économique feront l'objet d'une convention détaillée au travers d'un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) avec la Région Grand Est.**

**Les fiches actions du livret 2 du SRDEII seront déclinées sur le territoire du Grand Nancy conformément aux principes et priorités mentionnés dans ce volet métropolitain.**

### **4.3. Orientations applicables sur le territoire de la future métropole de Metz**

La loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain prévoit dans son article 41 la transformation de l'agglomération de Metz en métropole, au même titre que 6 nouvelles autres agglomérations candidates, de manière à assurer un maillage territorial adapté aux besoins locaux et porteur de nouvelles synergies entre territoires et avec les Régions.

Metz Métropole aura vocation, en vertu du statut de métropole, de valoriser les fonctions économiques métropolitaines et ses réseaux de transport et de développer les ressources universitaires, de recherche et d'innovation. Elle assurera également la promotion internationale du territoire.

Une fois la volonté des 44 communes membres actée, la transformation de la communauté d'agglomération de Metz en métropole est envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur décision du Conseil d'Etat.

Le calendrier d'élaboration du projet de SRDEII de la Région Grand Est n'a pas permis d'inclure un volet métropolitain avant la date de son adoption. Les dispositions d'application du SRDEII sur le territoire de Metz seront abordées en temps voulu, dans l'objectif de fixer les conditions d'un partenariat contractuel constructif et porteur entre la Région Grand Est et Metz Métropole.

## 5 Orientations applicables aux EPCI du Grand Est (hors métropoles)

---

### 5.1 Le cadre légal en vigueur

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les domaines et modalités d'intervention des collectivités locales : elle a confié à la Région la pleine responsabilité, sur son territoire, de la « définition des orientations en matière de développement économique » au travers d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) tel que défini dans l'article L 4251-12 : le SRDEII détermine ces orientations et organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec celles des collectivités territoriales et de leurs groupements.

En vertu de l'article 1511-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Région est seule compétente pour définir les aides directes et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région.

Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec les orientations définies dans le SRDEII, en vertu de l'article L 4251-17 du CGCT. L'article L 4251-18 du même code prévoit que « la mise en œuvre du SRDEII peut faire l'objet de conventions entre la Région et un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétents ».

Dans des domaines limitativement énumérés où l'intervention préalable de la Région est nécessaire, les communes et les EPCI à fiscalité propre **peuvent intervenir en complément de la Région dans le cadre d'une convention signée avec celle-ci**. Ainsi, en vertu de l'article L1511-2 du CGCT, ils ont la possibilité, en complément de la Région, de participer au financement des aides ou régimes d'aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques mis en place par la Région, ainsi qu'au financement des aides aux entreprises en difficulté décidées par la Région.

Les communes et les EPCI à fiscalité propre pourront également mobiliser des subventions au bénéfice d'organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises (les métropoles peuvent le faire sans conventionnement avec la Région). Ils pourront enfin, toujours en complément de la Région et par voie de convention, prendre des participations dans le capital de sociétés de capital investissement, de société de financement inter-régionales ou propres à chaque région, de sociétés d'économie mixte (nationales) et de société ayant pour objet l'accélération du transfert de technologies (SATT) ; de souscrire des parts dans un fonds commun de placement à risques à vocation régionale ou interrégionale ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises, ou encore de participer financièrement à la mise en œuvre d'un fonds d'investissement de proximité défini à l'article L 214-30 du code monétaire et financier.

Dans le respect du SRDEII, les communes et EPCI à fiscalité propre disposent désormais de **la compétence exclusive pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles**. Toutefois, par convention, il leur est possible de déléguer au département la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides, ainsi que de solliciter la Région pour un co-financement selon les dispositions du L 1511-3 du CGCT. La Région peut alors décider d'intervenir en la matière par délibération, après accord avec l'EPCI qui l'a sollicitée et dans les conditions fixées par convention avec celui-ci.

Enfin, les communes et les EPCI **conservent la capacité d'intervenir sans intervention préalable de la Région pour octroyer des aides spécifiques** dans les conditions respectives fixées par le CGCT en matière de : professionnels de santé dans l'objectif de favoriser l'accès aux soins en zones déficitaires, exploitants de salles de spectacle cinématographique, création ou maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural ou dans une commune comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante, garanties d'emprunts contractés par des personnes morales de droit privé, participation au capital des sociétés de garantie ou constitution de fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit.

## 5.2 Les modalités de collaboration et les objectifs partagés par les EPCI (hors métropoles) et la Région Grand Est

Les modalités de collaboration avec les EPCI sont définies dans le respect des dispositions du cadre légal en vigueur rappelé ci-dessus et détaillé dans « l'Instruction du Gouvernement relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements » en date du 22 décembre 2015. **Les EPCI sont des partenaires privilégiés de la Région pour le développement économique.**

Afin **d'assurer une parfaite complémentarité et de créer des synergies** entre les actions de la Région et celles des EPCI à fiscalité propre, la Région souhaite proposer à ses partenaires volontaires, à chaque échelle de territoire pertinente, **un Pacte Offensive Croissance Emploi**. Celui-ci doit permettre de :

- décliner les axes stratégiques du SRDEII au plus proche des territoires ;
- accompagner les projets structurants d'entreprise dans les territoires ;
- coordonner les actions entre tous les acteurs au plus proche des spécificités territoriales;
- expliciter les actions des EPCI en matière de développement économique avec la Région.

Les Pactes Offensive Croissance Emploi seront **conclus de préférence avec un groupement d'EPCI**. Ils feront l'objet d'un porter à connaissance et d'une concertation sur les territoires dès l'adoption du présent Schéma.

## 6 Partenariat avec les départements

---

### 6.1 Rappel du cadre légal en vigueur

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifie les domaines et modalités d'intervention des départements. Ces derniers ne sont plus compétents en matière d'interventions économiques de droit commun (abrogation de l'article L.3231-2 du CGCT).

En particulier, le Département ne peut plus intervenir dans les domaines suivants : la participation au financement des aides et régimes d'aides mis en place par la Région en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques, la définition d'un régime d'aides et la mise en œuvre avec l'accord de la Région, les aides en faveur d'entreprises en difficulté, la participation au capital de sociétés de garantie. Le Département ne peut plus verser de subventions aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises.

Le Département ne peut pas recevoir délégation de la Région en matière d'aides aux entreprises.

L'action du Département est recentrée sur certaines catégories d'interventions limitativement énumérées. Il conserve seulement des compétences pour intervenir sur des objets spécifiques s'inscrivant dans le cadre de la solidarité territoriale.

Ainsi, au titre de la solidarité territoriale, l'intervention du Département a désormais vocation à s'inscrire en complément de l'action des communes ou des EPCI. Le Département garde la possibilité de contribuer au financement de projets d'investissement des communes ou de leurs groupements, *i.e.* dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande, pour autant que cette contribution n'ait pas pour effet d'apporter indirectement une aide à une entreprise. Il garde la possibilité de participer aux aides au maintien des services en milieu rural en complément des actions et aides mises en place par les communes ou leurs groupements. Le Département ne peut plus aider directement une entreprise : toutefois, *lorsque l'initiative privée est défailante ou absente*, le Département peut contribuer au financement d'*investissement* en faveur des entreprises de services marchands *nécessaires aux besoins de la population en milieu rural*, dont la *maîtrise d'ouvrage est assurée par des communes ou EPCI à fiscalité propre* et à la demande de ceux-ci (article L. 111-10 de la loi NOTRe).

Par ailleurs, par dérogation au droit commun, l'article L 3231-1-2 du CGCT introduit par l'article 94 de la loi NOTRe permet au Département de participer au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, commercialisation et transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche, en complément de la Région et par convention avec celle-ci. Ces aides du département sous la seule forme de la subvention ont pour strict objet de permettre à ces organisations et à ces entreprises d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits, ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement. Ces aides s'inscrivent dans un programme de développement rural et régional ou dans un régime d'aides existant au sens du droit européen, notifié ou exempté de notification.

L'aide destinée à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires est maintenue, à titre de compétence partagée.

De même, en matière cinématographique, conformément à l'article L. 3232-4 du CGCT, le département conserve la possibilité, après avis du conseil municipal de la commune où est située l'entreprise concernée, d'attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique. Ces subventions ne peuvent être attribuées qu'aux établissements qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées ou qui font l'objet d'un classement art et essai. Par ailleurs, le Département peut aider à la création et à la production audiovisuelle et cinématographique si la finalité est de soutenir une œuvre artistique, et sous réserve que ces aides n'aient pas pour but la création et l'extension d'activités économiques.

La compétence du Département en matière d'aide à l'équipement rural est maintenue, mais il n'est plus autorisé à accorder des aides aux entreprises.

Le Département perd la compétence de plein droit en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise. Toutefois, il a la possibilité de recevoir délégation de communes ou de leurs groupements de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier par voie de convention.

Les possibilités du Département d'intervenir en matière de garanties d'emprunt en faveur des personnes privées ont été restreintes et sont limitativement énumérées à l'article L. 3231-4 du CGCT.

Enfin, les Départements n'ont plus compétence pour prendre des participations dans des sociétés de garantie.

## 6.2 Le partenariat entre la Région et les Départements dans le cadre du SRDEII :

Les Départements sont des acteurs-clés des solidarités territoriales et de la proximité des territoires, des EPCI et de leurs habitants.

Dans le respect des dispositions légales rappelées ci-dessus et dans le cadre du SRDEII, ils ont à ce titre toute leur place aux côtés de la Région, des EPCI et du monde économique dans les réflexions et les actions en lien, en particulier, avec la remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA, les réponses aux besoins spécifiques des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, en situation de handicap), les projets de silver economy ou d'économie sociale et solidaire, le déploiement du très haut débit et des usages du numérique, les actions en matière d'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables, ou encore la valorisation touristique des territoires en lien avec des politiques d'attractivité territoriale.

## 7 Information aux régions limitrophes

---

Conformément à l'article L. 4251-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe), le projet de SRDEII fera l'objet d'une communication pour information aux collectivités territoriales des régions limitrophes du Grand Est (Hauts de France, Île de France, Bourgogne-Franche-Comté).

## 8 Glossaire

---

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AFOM	Analyse Atout Faiblesse Opportunité Menace
BP	Business Plan
Bpifrance	Banque Publique d'Investissement
BIM	Modélisation des données dans le secteur du bâtiment
CAE	Coopérative d'Activités et d'Emploi
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CM	Crédit Mutuel
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COSME	EU programme for the Competitiveness of Enterprises and SMEs
COT	Contrat d'Objectif Territorial
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
CRT	Centre de Ressources Technologiques
EIT	Ecologie Industrielle Territoriale
EM	Ecole de Management
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENR	Energies Renouvelables
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESC	Ecole Supérieure de Commerce
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprises de Taille Intermédiaire
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
GEI	Fonds Génération Entrepreneur Investisseur
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDF	Ile de France
INRIA	Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
LGV	Ligne à Grande Vitesse
MOOC	Massive Open Online Course
NACRE	Nouvel Accompagnement à la Création ou la Reprise d'Entreprise
PFT	Plate-Forme Technologique
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie

PRIE	Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises
PTCE	Pôles Territoriaux de Coopération Economique
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologies
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative et Participative
SDTAN	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SDUN	Schéma Départemental des Usages Numériques
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRDEII	Schéma de Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
SRI	Schéma Régional d'Innovation
TER	Train Express Régional
TGV	Train à Grande Vitesse
TPE	Très Petite Entreprise